

# Rapport annuel et final de mise en œuvre pour l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»

## PARTIE A

### IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	CCI
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Martinique Conseil Régional 2014-2020
Version	2016.3
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	

<b>IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE .....</b>	<b>1</b>
<b>2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>5</b>
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	5
<b>3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>9</b>
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	9
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	13
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b .....	13
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 10(1) / 10iii .....	15
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 10(1) / 10iii.....	17
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 10(1).....	18
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 10(2) / 10a.....	19
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 11 / 11i.....	22
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 11 / 11i.....	24
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 11 .....	25
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a .....	26
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c .....	28
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3a .....	30
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3d .....	32
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4a .....	35
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4c .....	37
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 2a .....	39
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 3d.....	41
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 5b .....	43
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 7c .....	45
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 6a .....	47
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 6b .....	49
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 6c .....	52
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 7b .....	54
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 7c .....	56
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 8 (1) / 8ii .....	59
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 8 (1) / 8ii.....	61

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 8 (1).....	62
Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, et annexes I et II du règlement FSE) - 8 (1) / 8ii.....	63
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 8 (1) / 8ii.....	66
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 8 (1).....	67
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 8 (1) / 8iii.....	68
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 8 (1) / 8iii.....	70
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 8 (1).....	71
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 (2) / 8b.....	72
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9 / 9a.....	74
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 12.....	77
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 13.....	78
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 13.....	79
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises.....	80
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	81
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	85
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme.....	85
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013].....	86
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	87
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»).....	90
Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....	91
Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles.....	92
<b>4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....</b>	<b>93</b>
<b>5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES.....</b>	<b>95</b>
<b>6. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>96</b>
<b>7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....</b>	<b>101</b>
<b>8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....</b>	<b>102</b>
Aucune activité n'a eu lieu.....	102
<b>9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....</b>	<b>105</b>
<b>10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>107</b>
10.1. Grands projets.....	107
10.2. Plans d'action communs.....	112
<b>11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>115</b>
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	115
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	134
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	134

11.4.	Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....	135
11.5.	Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	135
<b>12.</b>	<b>INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 .....</b>	<b>136</b>
12.1.	Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	136
12.2.	Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication .....	138
<b>13.</b>	<b>ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....</b>	<b>141</b>
<b>14.</b>	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>142</b>
14.1.	Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel .....	142
14.2.	Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds .....	143
14.3.	Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales .....	143
14.4.	Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes 143	
14.5.	Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant .....	145
14.6.	Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	145
<b>15.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>146</b>
<b>16.</b>	<b>CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement) .....</b>	<b>147</b>
<b>17.</b>	<b>PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>148</b>
<b>18.</b>	<b>INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [article 19, paragraphes 4 et 6, du règlement (UE) n° 1304/2013 (le cas échéant)] .....</b>	<b>149</b>
	Documents.....	150
	Résultats de la dernière validation .....	151

## **2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

### **2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.**

En janvier 2016, avec la mise en place de la nouvelle Collectivité Territoriale de Martinique, il a été souhaité la réintégration de la gestion des fonds européens au sein de la collectivité. Ainsi la délégation de gestion du GIP Martinique Europe Performance s'est achevée en mai 2016.

L'autorité de gestion a principalement consacré l'année 2016 à l'élaboration des procédures de gestion et du descriptif du système de gestion du PO FEDER-FSE, tenant compte de la reprise des missions initialement confiées à la structure partenariale GIP Martinique Europe Performance. En effet, l'abandon du recours à cette structure début 2016 a conduit l'Autorité de Gestion à revisiter son schéma d'organisation, ses moyens et ses modalités de fonctionnement. Ainsi, la comitologie propre à l'autorité de gestion a été installée.

La nouvelle version du Descriptif de Système de Gestion et de Contrôle a été transmise à la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (CICC) le 14 octobre 2016, après son audit sur place du 17 au 24 mars 2016.

Toutefois, l'ensemble des dossiers examinés dans le cadre du processus mis en place au sein du GIP ont été validés par la CTM et fait l'objet d'une convention d'attribution d'aide de la CTM conformément à la décision de la plénière du 19 juillet 2016.

La Collectivité Territoriale de Martinique a été officiellement désignée comme Autorité de gestion le 21 décembre 2016 et la structure partenariale GIP a été liquidée.

Une direction de gestion des fonds Européens (DFE) est créée, sous la responsabilité de la direction générale des services de la CTM. Cette nouvelle direction est en charge de la gestion du FEDER-FSE région mais également de l'axe 3 Inclusion du FSE Etat dans le cadre d'une délégation de gestion.

Ce propos introductif dans la section 2 explique, de façon générale, le retard de programmation observé dans la section 3.1 et l'absence d'indicateurs de réalisation dans la section 3.2.

#### **Quelques chiffres clés:**

- La DFE est composée de 78 agents dont 59 femmes et 19 hommes,
- 163 dossiers programmés FEDER en 2016,
- 15 dossiers programmés FSE en 2016,
- Organisations et/ou participations en 2016 à :
  - 5 Comité Technique Régional

- 5 Comité de Programmation et de Suivi
- 5 Instances Techniques Partenariales
- 3 Commissions Consultative des élus de la CTM
- 5 Consultations préalable des élus
- 12 Conseils Exécutifs
- 4 Assemblées plénières
- 1 comité de suivi interfond (CSI)
- 1 Comité Régional de la Performance Interfonds (CREPI)
- **262 porteurs de projet reçus** ; une moyenne de 22 par mois
- Des privés à 90 % dont 20% de cabinets conseils
- 60 % des demandes de renseignement concernaient le FEDER (plus de 10 % le tourisme) ;
- Outre les questions d'éligibilité, question de procédure et de délais de traitement des dossiers, Pas de retour quant au dépôt effectif ou pas d'un dossier.
- Interventions ciblées auprès de la CGPME, FTPE, Chambre d'agriculture, des agriculteurs du Nord et de la Technopôle
- 182 dossiers programmés FEDER en cumulé 2014-2016
- 24 dossiers programmés FSE en cumulés

### Animation du programme

L'analyse qualitative des premiers dossiers déposés, les nombreuses relances effectuées par les services instructeurs pour la complétude des dossiers, a confirmé la nécessité de renforcer la communication et l'appui aux porteurs de projets.

Ainsi, un certain nombre **d'actions d'information** à destination des porteurs de projet potentiels a été mis en œuvre :

#### **Actions bilatérales entre les équipes et les porteurs de projets potentiels :**

- par téléphone, par mail ou en présentiel
- avec les porteurs tant publics que privés
- accompagnés des services instructeurs concernés par la thématique
- sur les thèmes : Gouvernance et contenu des programmes, éligibilité des projets, taux d'intervention, formalisation des demandes etc...

Une centaine de personnes ont été concernées.

#### **Actions groupées**

Des actions ciblées ont été mises en œuvre en direction des privés ou des publics, à leur demande ou à l'initiative de la Direction des Fonds Européens. Elles ont pris la forme de séminaires et d'échanges de 2 à 3 heures sur des thématiques touchant la programmation 2014-2020.

- A destination des entreprises :

Organismes socio-professionnels : AMPI, CODERUM, MEDEF, CMT Chambres consulaires :  
Chambre de métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce, Chambre d'Agriculture.

Les organismes spécialisés dans le conseil et l'accompagnement des entreprises : Maison de  
l'entreprise (MEM), les cabinets-Conseils.

- Vers les collectivités, via les EPCI :

Des animations sur le cadre général des fonds européens 2014-2020 (axes d'intervention, chiffres,  
gestion), les nouveautés et les mesures les concernant plus particulièrement ont été menées, rappelant  
les conditions d'intervention des fonds européens à travers la vie d'un dossier et en fonction des  
centres d'intérêts identifiés.

### **D'autres initiatives sont en cours**

Outre la gestion quotidienne des demandes d'information émanant des acteurs et les interventions  
spécifiques (Filière canne, aide au fret, emploi, formalisation demandes etc...) l'équipe en charge de  
l'animation et de la communication a en cours d'élaboration :

- une foire aux questions (FAQ) destinée à porter réponse à des interrogations récurrentes des  
administrés et des porteurs de projets,
- un appel à manifestation d'intérêt ayant pour enjeu la définition et l'organisation sur le  
territoire d'un réseau d'information et d'accompagnement des porteurs de projets sur  
l'ensemble des thématiques des programmes.
- Bilan de la programmation

Le circuit de programmation des dossiers a évolué et se décline aujourd'hui comme suit :

- Dépôt/ instruction/ AR dossier complet
- Consultation préalable des élus,
- Instance technique partenariale
- Programmation
- Notification conventionnement.

Seuils pour passage en plénière (en cout total) :

- FEDER : 800 000€
- FSE : 750 000€

Ainsi, à ce jour, 505 dossiers définitifs ont été déposés. Les premiers dossiers instruits ont été  
introduits dans le circuit de programmation à compter du mois de septembre 2015. Ainsi 191 dossiers

sont programmés.

La totalité des demande relatives à l'aide au fret pour les années 2014, 2015 et 2016 sont ainsi programmées, sur l'axe 5.

Par ailleurs, 98 dossiers ont été classés sans suite après instruction, pour un montant en cout total de 115,5 M € pour les principaux motifs suivants : inéligibilité de l'opération, de la nature des dépenses présentées, inéligibilité du demandeur, inéligibilité temporelle, dossiers restés incomplets malgré les relances ou abandonnés.

Le niveau de programmation est 122 922.12 euros de CT sur le FEDER soit 12% de la maquette et 12 074 022€ de CT sur le FSE/IEJ soit 11% de la maquette.

Le taux de programmation s'élève globalement à 48% au regard de l'objectif de 25% de taux de programmation préconisé par les services de la Commission pour l'année 2016, mais devrait être atteint d'ici janvier 2017 compte tenu du portefeuille de dossiers en cours de programmation.



### 3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

#### 3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	Innovation pour la croissance	<p>Un appel à projet a été lancé le 16 novembre 2015 avec une enveloppe financière de 5.25 millions d'euros la date limite de dépôt des dossiers est le 15 janvier 2016, 56 dossiers ont été déposés dans le cadre de l'appel à projet RDI. avec un coût total estimé de 59,9 M€. Un comité de Pré-sélection des candidats s'est réuni fin novembre 2016 et a proposé de retenir 17 dossiers pour un coût total de 19 M€ et une participation FEDER de 4,4 M€.</p> <p>Un dossier sur la mesure 1.1.4 « Méthodes et outils de régulation des relations sociales » a été programmé en 2016 pour un coût total de 196 671,64€ et une participation FEDER de 131 170,89€.</p>
10(1)	Elévation des compétences pour l'emploi	<p>17 opérations ont été programmées . Ces 17 opérations représentent un coût total de 19 137 745 € dont 67% de cofinancement FSE soit 12 776 829 €.</p> <p>Il s'agit principalement de programmes de formations diplômantes et qualifiantes au bénéfice prévisionnel de 1 302 participants demandeurs d'emploi, actifs salariés et chefs d'entreprise soit 29% de la cible en terme d'objectif prévisionnel de résultat qui est de 4 500 participants obtenant une qualification au terme de leur participation. Ces projets participent en prévisionnel pour 26 % à l'atteinte de l'objectif de réalisation qui est de former 3 500 chômeurs y compris les chômeurs de longue durée et pour 35% à l'atteinte de l'objectif financier qui s'élève à 47 700 000 €.</p>
10(2)	Adaptation des infrastructures de formation visant l'insertion professionnelle	<p>2 dossiers ont été programmés sous la sous-mesure 10.2.1, permettant de structurer l'accueil en hébergement et en formation du Régiment du Service Militaire Adapté de la Martinique (RSMA-M).</p> <p>Ces deux opérations représentent un coût total de 14 039 693,38€ avec une participation FEDER de 4 000 000,00€ .</p> <p>Ces 2 opérations que sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un centre de formation professionnelle</li> <li>- Construction de bâtiments destinés à l'hébergement, l'instruction générale, la gestion et l'encadrement de 400 stagiaires des 2ème et 3ème compagnie de formation professionnelle du</li> </ul>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		RSMA-M
11	Performance administrative (FSE)	Le montage des dossiers de demande de subvention est lié à la mise en place de la CTM. Le premier dossier devrait être déposé d'ici décembre 2016 pour une programmation 1er trimestre 2017
12	Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER	Compte tenu de la récente réorganisation des services (nouvelle Collectivité), les dossiers sont en cours d'élaboration. Une première programmation est prévue au premier semestre 2017.
13	Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE	Compte tenu de la récente réorganisation des services (nouvelle Collectivité), les dossiers sont en cours d'élaboration. Une première programmation est prévue au premier semestre 2017.
2	TIC facteurs de compétitivité et d'inclusion	5 dossiers ont été déposés sur l'axe 2. L'avancement de cet axe est fortement lié au Grand Projet Européen (GPE) Très Haut Débit (THD). 1 dossier programmé en 2016 sur la sous mesure 2.1.2 « Augmenter l'offre de services numériques publics » pour un coût total de 2 089 138,25 € et 637 187,17 € de FEDER.
3	Performance et compétitivité pour la croissance	Seules les mesures 3.2.2 Structuration et diversification de la production et 3.2.4 soutien à l'industrie touristique ont fait pour le moment l'objet de programmation. Concernant l'objectif spécifique 3.2, 28 dossiers programmés représentant 54.5 M€ de cout total programmé (12.2M e de FEDER) au 31/12/2016. La sous-mesure 3.2.2 représente 33% de la programmation de l'axe 3 avec un cout total de 17M€ (6.6M€ FEDER). La sous-mesure 3.2.4 représente à elle seule 67% de la programmation de l'axe. Seules 9 opérations représentant 36M€ de Cout total (5.6M € de FEDER) sont programmées L'opération SHD Diamond Rock représente à elle seule un coût total de 33 M€.
4	Réponses à l'urgence énergétique	4 dossiers ont été déposés sur cet axe pour un CT de 17,4 M€. 1 dossier est programmé pour un coût total de 3,9 M€ et une part UE de 1 M€. Les perspectives de programmation sont de 2 dossiers pour un CT de 11,1M€ et une part FEDER de 2 M€. L'autre dossier a été classé sans suite car relatif à la mise en place d'un espace info énergie – non prévu dans les types d'actions éligibles à l'axe.
5	Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels	Pour l'objectif spécifique 3d croissance des PME, 144 dossiers pour 44.8 M€ de coût total programmés au 31/12/2016 (17 M€ de FEDER) ont été traités au 31/12/2016 sur la sous mesure

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		5.2.1 et la mesure 5.2.2. Cela représente les programmations des années 2014.2015 et 2016. Sur la sous mesure 5.2.2 dédiée au transport des déchets seules 3 opérations ont été programmées pour un coût total de 126 000€ (FEDER 61 000€). Cela est du au fait que le régime cadre SA 39297 ne permet pas d'intervenir sur le transport de déchets non dangereux n'ayant pas d'exutoire sur le territoire martiniquais.
6	Préservation et valorisation de l'environnement	<p>une opération a été programmée sous la mesure 6.1 Diminuer la production de déchets et augmenter les quantités valorisées, permettant de structurer une filière de valorisation matière pour les matières de vidanges. Ce sont 1 000 tonnes annuelles de déchets qui sont détournées de la filière de stockage en vue d'une valorisation, pour un montant total projet de 1,82 M€ soit (0,7 M€ du FEDER). Cette opération devrait participer une fois réalisée à l'atteinte de 3,3 % de l'objectif qui est de créer 30 000 tonnes de capacité d'accueil de déchets, en privilégiant la valorisation. 2 opérations ont été programmées sur la sous-mesure 6.4.1-Valorisation du patrimoine naturel, l'une dans l'optique d'actualiser et de compléter la connaissance sur la biodiversité marine côtière et l'autre dans celle de collecter l'ensemble de la connaissance sur la biodiversité martiniquaise pour constituer un portail d'accès à l'attention d'une cible très large : grand public, collectivité, scolaires, chercheurs etc...</p> <p>Le montant total programmé s'élève à 0,85 M€ soit 0,35 M€ du FEDER, sur les 6 M€ de l'enveloppe disponible.</p> <p>Un dossier a été programmé sous la sous-mesure 6.4.2 -Valorisation du patrimoine culturel, pour un montant de 3M€ soit 0,7M€ de FEDER. La réalisation de cette opération participera à l'atteinte de la valeur cible horizon 2023 de l'indicateur de résultat spécifiques qui est le nombre de sites naturels et culturels mis en valeur.</p>
7	Transport et accessibilité, leviers de compétitivité et de mobilité	A ce jour, 2 dossiers déposés en cours d'instruction. Il s'agit d'un projet de la SAMAC (Société gestionnaire de l'aéroport) pour un coût total de 68 M€ et une participation FEDER de 19 M€. et du Grand Port Maritime pour un coût total de 42M€ et une participation FEDER de 13M€ (en attente de notification régime cadre).
8 (1)	Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs	<p>6 dossiers sont programmés. Ils concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des actions de formation pour les jeunes demandeurs d'emploi ou éloignés du marché de l'emploi, dont le programme régional de formation porté par la collectivité.</li> </ul>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>- l'accompagnement et la consolidation des projets de création et de pérennisation des entreprises.</p> <p>Ces dossiers ont été programmés fin décembre 2016 pour un coût total de 12 millions d'euros.</p> <p>Un appel à projet est en cours d'élaboration sur la mesure 8(1).1. avec une enveloppe de 3,5 millions d'euros afin de booster la programmation d'actions à destination des jeunes de 16 à 30 ans.</p>
8 (2)	Développement endogène des territoires	<p>7 dossiers déposés à ce jour dont 3 ont été « classés sans suite » : 2 demandes de financement de stationnement, inéligibles au programme et un projet rejeté pour double financement puisque l'opération avait déjà fait l'objet d'une subvention européenne dans le cadre du PO 2007-2013.</p> <p>Un dossier a été programmé pour 421k€ de coût total et un autre est en cours d'instruction, porté par CAP NORD « Travaux d'aménagement du Domaine Martiniquais de l'Expérimentation (DOME) de Grande-Savane » pour un Coût Total de 3,182 M€ et une contribution FEDER de 1,400 M€.</p>
9	Attractivité et inclusion dans les territoires	<p>4 dossiers déposés à ce jour.</p> <p>Perspectives de programmation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-améliorer la prise en compte des personnes âgées par une offre d'équipement : la construction d'un EHPAD. Une modification du PO est sollicitée afin de prendre en compte la nouvelle construction, pour un CT de 11 M€ et part FEDER de 3,104 M€.</li> <li>-améliorer l'inclusion sociale par une offre d'équipements socio-culturels adaptée : 2 projets à programmer d'ici la fin de l'année pour un coût total globale de 4 M€ et un FEDER de 3,2 M€.</li> </ul>

### 3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - Innovation pour la croissance
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Moins développées	20,00			0,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Moins développées	20,00			0,00			
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Moins développées	12,00			0,00			
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Moins développées	12,00			0,00			L'opération programmée n'impacte pas l'indicateur.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	1 - Innovation pour la croissance
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	1.1 - Augmenter le nombre et la qualité des projets innovants relevant notamment du transfert de technologie

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IS01	Nombre d'entreprises innovantes	entreprises	Moins développées	10,00		72,00	0,00		Données non disponibles en 2015, ni en 2016. La cellule partenariale chargée de suivre cet indicateur n'est pas opérationnelle. Un processus a débuté en 2017 pour la créer.

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS01	Nombre d'entreprises innovantes	0,00		0,00	

Axe prioritaire	10(1) - Elévation des compétences pour l'emploi
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

**Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 10(1) / 10iii**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	4 500,00		0,00	0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	10(1) - Elévation des compétences pour l'emploi
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2016							
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014										
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative			
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Qualitative	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Qualitative



Axe prioritaire	10(1) - Elévation des compétences pour l'emploi
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 10(1) / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					0,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00		

Axe prioritaire	10(1) - Elévation des compétences pour l'emploi
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 10(1)

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Axe prioritaire	10(2) - Adaptation des infrastructures de formation visant l'insertion professionnelle
Priorité d'investissement	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 10(2) / 10a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	IS40	Nombre de jeunes bénéficiant d'une formation par le Régiment de Service Militaire Adapté	Participants	Moins développées	9 000,00			949,00	655,00	294,00	Cette indicateur ne mesure pas directement la réalisation. En effet l'objectif à 2023 est un cumul du nombre de jeunes formés dans les structures du RSMA durant la période 2014-2020. Cela explique pourquoi sans réalisation financière, il y a une valeur. La réalisation se traduisant par une augmentation de la capacité d'accueil des jeunes, cet indicateur sera modifié en ce sens.
S	IS40	Nombre de jeunes bénéficiant d'une formation par le Régiment de Service Militaire Adapté	Participants	Moins développées	9 000,00			949,00	655,00	294,00	
F	IS41	Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une formation à l'Ecole de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole (EFPMA)	nombre de jeunes	Moins développées	675,00						
S	IS41	Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une formation à l'Ecole de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole (EFPMA)	nombre de jeunes	Moins développées	675,00						

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS40	Nombre de jeunes bénéficiant d'une formation par le Régiment de Service Militaire Adapté	883,00	630,00	258,00	789,00	576,00	213,00
S	IS40	Nombre de jeunes bénéficiant d'une formation par le Régiment de Service Militaire Adapté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IS41	Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une formation à l'Ecole de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole (EFPMA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS41	Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une formation à l'Ecole de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole (EFPMA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	10(2) - Adaptation des infrastructures de formation visant l'insertion professionnelle
Priorité d'investissement	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation
Objectif spécifique	10.1 - Améliorer l'emploi chez les jeunes qui en sont les plus éloignés par des équipements visant leur insertion professionnelle

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IS38	Taux d'activité des jeunes de 15-24 ans	%	Moins développées	50,00	2012	51,00			Donnée non disponible en 2015

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS38	Taux d'activité des jeunes de 15-24 ans	50,00		50,00	

Axe prioritaire	10(2) - Adaptation des infrastructures de formation visant l'insertion professionnelle
Priorité d'investissement	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation
Objectif spécifique	10.2 - Améliorer l'emploi dans le secteur maritime en modernisant et en confortant les installations et infrastructures de formation relevant de ce domaine

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IS39	Évolution du taux d'emploi informel dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture	% d'emploi	Moins développées	50,00	2012	40,00			Données non disponibles en 2015

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS39	Évolution du taux d'emploi informel dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture				

Axe prioritaire	11 - Performance administrative (FSE)
Priorité d'investissement	11i - Des investissements dans les capacités institutionnelles et dans l'efficacité des administrations et des services publics au niveau national, régional et local dans la perspective de réformes, d'une meilleure réglementation et d'une bonne gouvernance

**Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 11 / 11i**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	11 - Performance administrative (FSE)
Priorité d'investissement	11i - Des investissements dans les capacités institutionnelles et dans l'efficacité des administrations et des services publics au niveau national, régional et local dans la perspective de réformes, d'une meilleure réglementation et d'une bonne gouvernance

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2016						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé		Total annuel		Qualitative		
IS42	Délai de traitement des dossiers	Moins développées				8,00												

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014									
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes			
IS42	Délai de traitement des dossiers	Moins développées																

Axe prioritaire	11 - Performance administrative (FSE)
Priorité d'investissement	11i - Des investissements dans les capacités institutionnelles et dans l'efficacité des administrations et des services publics au niveau national, régional et local dans la perspective de réformes, d'une meilleure réglementation et d'une bonne gouvernance

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 11 / 11i

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	160,00	0,00	0,00	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					0,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00		



Axe prioritaire	11 - Performance administrative (FSE)
Priorité d'investissement	11i - Des investissements dans les capacités institutionnelles et dans l'efficacité des administrations et des services publics au niveau national, régional et local dans la perspective de réformes, d'une meilleure réglementation et d'une bonne gouvernance

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 11

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
ID	Indicateur	Catégorie de région		2015			2014								
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes			

Axe prioritaire	2 - TIC facteurs de compétitivité et d'inclusion
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	Moins développées	103 000,00			0,00			
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	Moins développées	103 000,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00			0,00		
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - TIC facteurs de compétitivité et d'inclusion
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	2.1 - Assurer l'équité numérique du territoire

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IS02	Population couverte par un accès haut débit à 30 Mbits	%	Moins développées	0,00	2013	90,00	49,90		Les données de 2016 sont du deuxième trimestre 2016.

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS02	Population couverte par un accès haut débit à 30 Mbits	42,00		0,00	

Axe prioritaire	2 - TIC facteurs de compétitivité et d'inclusion
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	IS04	E-services nouveaux	téléservices	Moins développées	20,00						
S	IS04	E-services nouveaux	téléservices	Moins développées	20,00			1,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS04	E-services nouveaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS04	E-services nouveaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - TIC facteurs de compétitivité et d'inclusion
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	2.2 - Augmenter l'offre de services numériques publics

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IS03	Augmentation de l'offre de téléservices publics dans les domaines de la santé, de l'administration, de la culture et de l'apprentissage	téléservices	Moins développées	5,00	2014	20,00			Données non disponibles en 2015 et 2016

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS03	Augmentation de l'offre de téléservices publics dans les domaines de la santé, de l'administration, de la culture et de l'apprentissage	0,00		0,00	

Axe prioritaire	3 - Performance et compétitivité pour la croissance
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	120,00						
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	120,00						
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	120,00						
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	120,00						
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	120,00						
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	120,00						
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Moins développées	8 000 000,00						
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Moins développées	8 000 000,00						

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Performance et compétitivité pour la croissance
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	3.1 - Améliorer la compétitivité des entreprises par leur implantation dans des lieux d'accueil offrant des services et des équipements mutualisés

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IS05	Taux de survie à 3 ans des entreprises	%	Moins développées	57,00	2011	60,00			données pas encore disponibles
IS06	Taux de survie à 3 ans des entreprises implantées en ZAE localisée en zone urbaine	%	Moins développées	57,00	2011	65,00			données pas encore disponibles

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS05	Taux de survie à 3 ans des entreprises	0,00		0,00	
IS06	Taux de survie à 3 ans des entreprises implantées en ZAE localisée en zone urbaine	0,00		0,00	

Axe prioritaire	3 - Performance et compétitivité pour la croissance
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3d**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	2 420,00			0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	2 420,00			30,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	500,00			0,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	500,00			30,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	1 800,00			0,00			Les outils financiers n'ont pas encore démarré.
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	1 800,00			0,00			Les outils financiers n'ont pas encore démarré.
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	120,00			0,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	120,00			0,00			
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	35 000 000,00			0,00			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	35 000 000,00			31 549 533,92			
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	550 000,00			0,00			
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	550 000,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
-----	----	------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------



(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	140 108,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Performance et compétitivité pour la croissance
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	3.2 - Améliorer la compétitivité des entreprises martiniquaises par l'augmentation de l'offre de financement adaptée, la structuration et la diversification de la production

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IS05	Taux de survie à 3 ans des entreprises	%	Moins développées	57,00	2011	60,00			données non disponible pour 2015, la dernière valeur date de 2011

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS05	Taux de survie à 3 ans des entreprises	0,00		0,00	

Axe prioritaire	4 - Réponses à l'urgence énergétique
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Moins développées	30,00			0,00			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Moins développées	30,00			0,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	170 000,00			0,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	170 000,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Réponses à l'urgence énergétique
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	4.1 - Augmenter la part des Énergies Renouvelables dans le mix énergétique

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IS07	Part des énergies renouvelables dans le mix	%	Moins développées	5,00	2012	10,00	6,50		Indicateur fourni par l'observatoire OMEGA, Entre 2014 et 2015 : - Augmentation de la consommation de carburants fossile de 5% d'environ 33 000 tonnes (notamment Fiouls/Gazole routier) - Augmentation de la valorisation des ressources locales et renouvelables de 6% (soit en équivalent énergétique environ 3 000 tonnes de pétrole)  Entre 2015 et 2016 - Augmentation de la consommation de carburants fossile de 1,4% soit d'environ 10 000 tonnes (notamment en carburéacteur dû à a forte activités du transport aérien) - Augmentation de la valorisation des ressources locales et renouvelable de 3,7% (soit en équivalent énergétique environ 1 600 tonnes de pétrole)

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS07	Part des énergies renouvelables dans le mix	6,30		6,30	

Axe prioritaire	4 - Réponses à l'urgence énergétique
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Moins développées	8 000,00			0,00			
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Moins développées	8 000,00			0,00			
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Moins développées	69,40			0,00			
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Moins développées	69,40			0,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	15,00			0,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	15,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Réponses à l'urgence énergétique
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	4.2 - Diminuer le poids de la facture énergétique pour les ménages défavorisés et les bâtiments publics

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IS08	Augmentation des économies d'énergie dans les logements à vocation sociale et les bâtiments publics	%	Moins développées	29,00	2010	38,00			

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS08	Augmentation des économies d'énergie dans les logements à vocation sociale et les bâtiments publics	0,00		0,00	

Axe prioritaire	5 - Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 2a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	IS10	Largeur de bande Internet internationale	Kbits/s/hb	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	400,00			0,00			Donnée non disponible en 2015
S	IS10	Largeur de bande Internet internationale	Kbits/s/hb	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	400,00			0,00			Donnée non disponible en 2015

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS10	Largeur de bande Internet internationale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS10	Largeur de bande Internet internationale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	5 - Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	5.1 - Réduire les coûts d'accès à Internet

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IS09	Coût d'interconnexion aux câbles sous-marins	Euro/Mbs/mois	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	115,00	2013	30,00	0,00		données non disponibles

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS09	Coût d'interconnexion aux câbles sous-marins	0,00		0,00	



Axe prioritaire	5 - Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 3d**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	250,00						
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	250,00			78,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	250,00						
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	250,00			78,00			
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	13 000 000,00						
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	13 000 000,00			20 928 897,47			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	14,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	14,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	4 638 624,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	5 - Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	5.2 - Augmenter le taux de survie des entreprises par la compensation de leurs surcoûts liés à l'ultrapériphérie

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IS05	Taux de survie à 3 ans des entreprises	%	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	57,00	2011	60,00			données non disponibles

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS05	Taux de survie à 3 ans des entreprises	0,00		0,00	

Axe prioritaire	5 - Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 5b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	IS12	Population bénéficiant de mesures de protection contre le risque soutenu	Personnes	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	10 000,00						
S	IS12	Population bénéficiant de mesures de protection contre le risque soutenu	Personnes	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	10 000,00						

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS12	Population bénéficiant de mesures de protection contre le risque soutenu	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS12	Population bénéficiant de mesures de protection contre le risque soutenu	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	5 - Compenser les surcoûts liés à l’ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels
Priorité d’investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	5.3 - Diminuer la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels majeurs

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IS11	Population bénéficiant de dispositifs de veille et d’alerte	% habitants	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	10,00	2013	40,00			données non disponibles

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS11	Population bénéficiant de dispositifs de veille et d’alerte	0,00		0,00	

Axe prioritaire	5 - Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 7c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	IS15	Nombre de lignes créées ou soutenues	ligne	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	2,00						
S	IS15	Nombre de lignes créées ou soutenues	ligne	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	2,00						

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS15	Nombre de lignes créées ou soutenues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS15	Nombre de lignes créées ou soutenues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	5 - Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	5.4 - Augmenter l'utilisation des transports publics en soutenant les compagnies d'exploitation par la compensation des coûts de fonctionnement

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IS13	La population desservie par voie maritime	Personnes	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	124 000,00	2014	265 000,00			données non disponibles pour 2015
IS14	La population desservie connectée par voie terrestre à un haut niveau de service (TCSP)	Personnes Habitants	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	165 000,00	2014	274 000,00			Le TCSP ne sera opérationnel qu'en 2017

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS13	La population desservie par voie maritime	0,00		124 000,00	
IS14	La population desservie connectée par voie terrestre à un haut niveau de service (TCSP)	0,00		0,00	

Axe prioritaire	6 - Préservation et valorisation de l'environnement
Priorité d'investissement	6a - Investir dans le secteur des déchets afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 6a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	IS17	Capacités d'accueil de déchets créés hors enfouissement	Tonnes	Moins développées	30 000,00						
S	IS17	Capacités d'accueil de déchets créés hors enfouissement	Tonnes	Moins développées	30 000,00			100,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS17	Capacités d'accueil de déchets créés hors enfouissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS17	Capacités d'accueil de déchets créés hors enfouissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	6 - Préservation et valorisation de l'environnement
Priorité d'investissement	6a - Investir dans le secteur des déchets afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations
Objectif spécifique	6.1 - Diminuer la production de déchets et augmenter les quantités valorisées

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IS16	Déchets collectés sélectivement en vue de leur valorisation	Kg/hab./an	Moins développées	17,70	2011	24,00			Données non disponibles

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS16	Déchets collectés sélectivement en vue de leur valorisation	0,00		0,00	



Axe prioritaire	6 - Préservation et valorisation de l'environnement
Priorité d'investissement	6b - Investir dans le secteur de l'eau afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 6b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Personnes	Moins développées	15 000,00						
S	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Personnes	Moins développées	15 000,00						
F	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	Équivalents habitants	Moins développées	16 000,00						
S	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	Équivalents habitants	Moins développées	16 000,00						

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	6 - Préservation et valorisation de l'environnement
Priorité d'investissement	6b - Investir dans le secteur de l'eau afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations
Objectif spécifique	6.2 - Améliorer la continuité de la distribution de l'eau potable

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IS18	Capacités de stockage	m3	Moins développées	162 752,00	2014	205 000,00			données non disponibles pour 2015

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS18	Capacités de stockage	0,00		162 752,00	

Axe prioritaire	6 - Préservation et valorisation de l'environnement
Priorité d'investissement	6b - Investir dans le secteur de l'eau afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations
Objectif spécifique	6.3 - Améliorer la qualité des eaux de baignade par une meilleure gestion des eaux usées

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IS19	Zones de baignade d'excellente qualité	zones	Moins développées	35,00	2014	40,00			données non disponible pour 2015

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS19	Zones de baignade d'excellente qualité	0,00		35,00	

Axe prioritaire	6 - Préservation et valorisation de l'environnement
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 6c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	IS21	Superficie de sites naturels aménagés	hectares	Moins développées	200,00						
S	IS21	Superficie de sites naturels aménagés	hectares	Moins développées	200,00						

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS21	Superficie de sites naturels aménagés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS21	Superficie de sites naturels aménagés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	6 - Préservation et valorisation de l'environnement
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	6.4 - Valoriser les patrimoines naturels et culturels par la protection, l'aménagement et la restauration des sites

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IS20	Nombre de sites naturels et culturels mis en valeur	sites naturels et culturels	Moins développées	1,00	2014	3,00			

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS20	Nombre de sites naturels et culturels mis en valeur	0,00		0,00	

Axe prioritaire	7 - Transport et accessibilité, leviers de compétitivité et de mobilité
Priorité d'investissement	7b - Stimuler la mobilité régionale par la connexion de nœuds secondaires et tertiaires aux infrastructures RTE-T, y compris des nœuds multimodaux

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 7b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	IS24	Terminal régional (Aéroport)	Taux de réalisation	Moins développées	100,00						
S	IS24	Terminal régional (Aéroport)	Taux de réalisation	Moins développées	100,00						
F	IS25	Extension de la Pointe des Grives	Taux de réalisation	Moins développées	100,00						
S	IS25	Extension de la Pointe des Grives	Taux de réalisation	Moins développées	100,00						

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS24	Terminal régional (Aéroport)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS24	Terminal régional (Aéroport)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IS25	Extension de la Pointe des Grives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS25	Extension de la Pointe des Grives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	7 - Transport et accessibilité, leviers de compétitivité et de mobilité
Priorité d'investissement	7b - Stimuler la mobilité régionale par la connexion de nœuds secondaires et tertiaires aux infrastructures RTE-T, y compris des nœuds multimodaux
Objectif spécifique	7.1 - Augmenter le flux extérieur de personnes et de marchandises au départ et à l'arrivée du territoire martiniquais

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IS22	Nombre de passagers accueillis	Passagers	Moins développées	1 640 000,00	2012	2 139 000,00			Données non disponibles pour 2015
IS23	Augmentation du transbordement sur Pointe des Grives	Equivalent vingt pieds-EVP	Moins développées	15 000,00	2012	45 000,00			Données non disponibles pour 2015

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS22	Nombre de passagers accueillis	0,00		0,00	
IS23	Augmentation du transbordement sur Pointe des Grives	0,00		0,00	

Axe prioritaire	7 - Transport et accessibilité, leviers de compétitivité et de mobilité
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 7c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	IS28	longueur des nouvelles routes construites ou modernisées (extensions TCSP)	km	Moins développées	22,00						
S	IS28	longueur des nouvelles routes construites ou modernisées (extensions TCSP)	km	Moins développées	22,00						
F	IS29	Réalisation des travaux des ports secondaires	%	Moins développées	100,00						
S	IS29	Réalisation des travaux des ports secondaires	%	Moins développées	100,00						

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS28	longueur des nouvelles routes construites ou modernisées (extensions TCSP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS28	longueur des nouvelles routes construites ou modernisées (extensions TCSP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IS29	Réalisation des travaux des ports secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS29	Réalisation des travaux des ports secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Axe prioritaire	7 - Transport et accessibilité, leviers de compétitivité et de mobilité
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	7.2 - Augmenter le nombre d'utilisateurs de services collectifs et mutualisés à l'échelle du territoire (transport terrestre et maritime de personnes) afin de désengorger les voies de circulation terrestres et de diminuer l'impact environnemental du transport

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IS26	Nombre de voyages réalisés sur une ligne de transport collectif et terrestre suite à la mise en fonctionnement du Transport Commun en Site Propre (TCSP)	voyages	Moins développées	800 000,00	2014	2 062 000,00			la mise en circulation du TCSP est prévue pour 2017

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS26	Nombre de voyages réalisés sur une ligne de transport collectif et terrestre suite à la mise en fonctionnement du Transport Commun en Site Propre (TCSP)	0,00		0,00	

Axe prioritaire	7 - Transport et accessibilité, leviers de compétitivité et de mobilité
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	7.3 - Augmenter le fret maritime intérieur afin de désengorger les voies de circulation et de diminuer l'impact environnemental du transport

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IS27	Augmentation du fret maritime	tonnes	Moins développées	38 000,00		150 000,00			Données non disponibles pour 2015

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS27	Augmentation du fret maritime	0,00		0,00	

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (FSE), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

**Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 8 (1) / 8ii**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	3 000,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (FSE), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2016							
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (FSE), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 8 (1) / 8ii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	10 000,00	4 800,00	5 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					0,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00		

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (FSE), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 8 (1)

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
ID	Indicateur	Catégorie de région		2015			2014								
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes			

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

**Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, et annexes I et II du règlement FSE) - 8 (1) / 8ii**

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	1 900,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	600,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	338,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO02 chômeurs de longue durée	Nombre	475,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	Nombre	150,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation	CO06 moins de 25 ans	Nombre	400,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO02 chômeurs de longue durée	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme		0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation	CO06 moins de 25 ans	0,00	0,00	0,00	0,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,		0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00



Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2016					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 8 (1) / 8ii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
	Total général des participants					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total général des participants		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 8 (1)

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IS30	Participants qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusque son terme		participants	1 000,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IS30	Participants qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusque son terme		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

**Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 8 (1) / 8iii**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	2 000,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2016						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
IS31	Emplois salariés générés par la création et/ou la pérennisation d'entreprises	Moins développées	Nombre		Nombre	400,00			0,00			0,00	0,00	0,00				

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
IS31	Emplois salariés générés par la création et/ou la pérennisation d'entreprises	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 8 (1) / 8iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	2 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					0,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00		

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 8 (1)

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
ID	Indicateur	Catégorie de région		2015			2014								
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Axe prioritaire	8 (2) - Développement endogène des territoires
Priorité d'investissement	8b - Favoriser une croissance propice à l'emploi par le développement d'un potentiel endogène dans le cadre d'une stratégie territoriale concernant certaines régions, y compris la reconversion des régions industrielles en déclin ainsi que l'amélioration de l'accès aux ressources naturelles et culturelles spécifiques et de leur développement

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 (2) / 8b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	IS33	Réalisation des Espaces d'Aménagement Touristique (EAT) soutenus	%	Moins développées	100,00						
S	IS33	Réalisation des Espaces d'Aménagement Touristique (EAT) soutenus	%	Moins développées	100,00						

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS33	Réalisation des Espaces d'Aménagement Touristique (EAT) soutenus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS33	Réalisation des Espaces d'Aménagement Touristique (EAT) soutenus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Axe prioritaire	8 (2) - Développement endogène des territoires
Priorité d'investissement	8b - Favoriser une croissance propice à l'emploi par le développement d'un potentiel endogène dans le cadre d'une stratégie territoriale concernant certaines régions, y compris la reconversion des régions industrielles en déclin ainsi que l'amélioration de l'accès aux ressources naturelles et culturelles spécifiques et de leur développement
Objectif spécifique	8(2)1 - Augmenter la création de richesses et d'emplois par la valorisation du potentiel touristique endogène

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IS32	Nombre de touristes accueillis	Touristes	Moins développées	600 000,00	2011	800 000,00			Données non disponibles pour 2015

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS32	Nombre de touristes accueillis	0,00		0,00	

Axe prioritaire	9 - Attractivité et inclusion dans les territoires
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9 / 9a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	IS36	Superficie des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	m2	Moins développées	2 100,00						
S	IS36	Superficie des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	m2	Moins développées	2 100,00						
F	IS37	Nombre de projets sportifs et culturels soutenus	projets	Moins développées	5,00						
S	IS37	Nombre de projets sportifs et culturels soutenus	projets	Moins développées	5,00						

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS36	Superficie des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	0,00			0,00		
S	IS36	Superficie des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	0,00			0,00		
F	IS37	Nombre de projets sportifs et culturels soutenus	0,00			0,00		
S	IS37	Nombre de projets sportifs et culturels soutenus	0,00			0,00		

Axe prioritaire	9 - Attractivité et inclusion dans les territoires
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	9.1 - Améliorer la prise en compte des personnes âgées par une offre d'équipements adaptée

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IS34	Capacités d'accueil des structures collectives pour les personnes âgées	Nombre de lits	Moins développées	1 227,00	2012	1 300,00			Données non disponibles pour 2014 et 2015

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS34	Capacités d'accueil des structures collectives pour les personnes âgées	0,00		0,00	

Axe prioritaire	9 - Attractivité et inclusion dans les territoires
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	9.2 - Améliorer l'inclusion sociale par une offre d'équipements socio-culturels adaptée

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IS35	Capacité d'accueil des infrastructures de la petite enfance ou d'éducation	nombre de places	Moins développées	3 208,00	2010	3 300,00			Données non disponible pour 2014 et 2015

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS35	Capacité d'accueil des infrastructures de la petite enfance ou d'éducation	0,00		0,00	

## Axes prioritaires pour l'assistance technique

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 12**

Axe prioritaire	12 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER
-----------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	IS43	Nombre de réunions d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation	Réunion		290,00						
S	IS43	Nombre de réunions d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation	Réunion		290,00						
F	IS44	Nombre de journées de formation	Journée		56,00						
S	IS44	Nombre de journées de formation	Journée		56,00						
F	IS45	Nombre d'agents assurant le pilotage, l'animation et le suivi du programme	Agent		15,00						
S	IS45	Nombre d'agents assurant le pilotage, l'animation et le suivi du programme	Agent		15,00						
F	IS46	Nombre d'agents chargés de l'instruction, du contrôle de service fait et du suivi des opérations	Agent		40,00						
S	IS46	Nombre d'agents chargés de l'instruction, du contrôle de service fait et du suivi des opérations	Agent		40,00						

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS43	Nombre de réunions d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS43	Nombre de réunions d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IS44	Nombre de journées de formation	15,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS44	Nombre de journées de formation	15,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IS45	Nombre d'agents assurant le pilotage, l'animation et le suivi du programme	7,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS45	Nombre d'agents assurant le pilotage, l'animation et le suivi du programme	7,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IS46	Nombre d'agents chargés de l'instruction, du contrôle de service fait et du suivi des opérations	12,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS46	Nombre d'agents chargés de l'instruction, du contrôle de service fait et du suivi des opérations	12,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	13 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE
-----------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 13**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

  

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

**Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 13**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IS43	Nombre de réunions d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation		Réunion	290,00			50,00			0,17					
IS44	Nombre de journées de formation		Journée	56,00			15,00			0,27					
IS45	Nombre d'agents assurant le pilotage, l'animation et le suivi du programme		Agent	15,00			5,00			0,33					
IS46	Nombre d'agents chargés de l'instruction, du contrôle de service fait et du suivi des opérations		Agent	40,00			7,00			0,18					

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IS43	Nombre de réunions d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation		50,00					
IS44	Nombre de journées de formation		15,00					
IS45	Nombre d'agents assurant le pilotage, l'animation et le suivi du programme		5,00					
IS46	Nombre d'agents chargés de l'instruction, du contrôle de service fait et du suivi des opérations		7,00					

**Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises**

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0
CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0



**Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance**

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2016 Cumul total	2016 Cumul - hommes	2016 Cumul - femmes	2016 Total annuel	2016 Total annuel - hommes	2016 Total annuel - femmes
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	Moins développées	0,00					
1	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	0,00					
10(1)	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10(1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées	0,00					
10(2)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	0,00					
10(2)	O	IS40	Nombre de jeunes bénéficiant d'une formation par le Régiment de Service Militaire Adapté	Participants	FEDER	Moins développées	0,00					
11	O	CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Number	FSE	Moins développées				0,00		
11	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées	0,00					
2	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	Moins développées	0,00					
2	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	0,00					
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	0,00					
3	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	0,00					
4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Moins développées	0,00					
4	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	0,00					
5	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	0,00					
5	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	0,00					
6	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	0,00					
6	O	IS17	Capacités d'accueil de déchets créés hors enfouissement	Tonnes	FEDER	Moins développées	0,00					
7	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	0,00					
7	O	IS24	Terminal régional (Aéroport)	Taux de réalisation	FEDER	Moins développées	0,00					
7	O	IS25	Extension de la Pointe des Grives	Taux de réalisation	FEDER	Moins développées	0,00					
8 (1)	O	CO06	moins de 25 ans	Number	FSE	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8 (1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées	0,00					
8 (1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	IEJ		0,00					
8 (2)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	0,00					
8 (2)	I	E1	Taux d'avancement des travaux des projets soutenus	%	FEDER	Moins développées	0,00					
8 (2)	O	IS33	Réalisation des Espaces d'Aménagement Touristique (EAT) soutenus	%	FEDER	Moins développées	0,00					
9	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	0,00					
9	I	E1	Taux d'avancement des travaux des projets soutenus	%	FEDER	Moins développées	0,00					
9	O	IS36	Superficie des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	m2	FEDER	Moins développées	0,00					
9	O	IS37	Nombre de projets sportifs et culturels soutenus	projets	FEDER	Moins développées	0,00					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2015 Cumul total	2014 Cumul total	Observations
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	Il n'y a pas de réalisation, un des 17 dossiers sélectionnés permet d'aller au-delà de la valeur intermédiaire, cependant une réflexion doit être engagée sur la modification de cet indicateur. En effet le lancement de nouveau produit semble être la typologie de projets prédominant sur cet axe.
1	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	Il n'y a pas de réalisation, cependant les 17 dossiers sélectionnés dans le cadre de l'appel à projet impacteront la programmation en 2017.
10(1)	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Moins développées	0,00	0,00	Les données ne sont pas encore disponibles au moment de la rédaction du RAMO 2016
10(1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées	0,00	0,00	Il n'y a pas de réalisation, 13 dossiers sont programmés pour un CT de 4,370M€ dont 2,637M€ de FSE. 6 dossiers sont en cours de programmation, pour un volume de 1,4M€ en CT dont 0,8M€ de FSE. 13 dossiers sont en cours d'instruction et devraient être programmés début 2017. Pour un cout total de plus de 18,8 M€ dont 12,7M€ de FSE
10(2)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	Il n'y a pas de réalisation, Les deux dossiers relatifs au RSMA ont été programmés pour un CT de 14 M € et concernent la construction d'un centre de formation et de bâtiment destinés à l'hébergement des stagiaires.
10(2)	O	IS40	Nombre de jeunes bénéficiant d'une formation par le Régiment du Service Militaire Adapté	Participants	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	Il n'y a pas de réalisation, les opérations programmées permettront d'atteindre les objectifs. Une réflexion doit être engagée sur la typologie de cet indicateur qui est un indicateur de résultat.
11	O	CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Number	FSE	Moins développées			Il n'y a pas de réalisation, . Le montage des dossiers de demande de subvention est donc lié au processus de mise en place organisationnelle de la CTM. Le premier dossier est en cours d'élaboration pour un CT de 1,3M€ et devrait être déposé d'ici janvier 2017 pour une programmation dans le courant du 1er trimestre 2017.
11	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées	0,00	0,00	Il n'y a pas de réalisation, . Le montage des dossiers de demande de subvention est donc lié au processus de mise en place organisationnelle de la CTM. Le premier dossier est en cours d'élaboration pour un CT de 1,3M€ et devrait être déposé d'ici janvier 2017 pour une programmation dans le courant du 1er trimestre 2017.
2	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	Il n'y a pas de réalisation
2	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	Il n'y a pas de réalisation
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	Il n'y a pas de réalisation
3	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	Il n'y a pas de réalisation
4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	Il n'y a pas de réalisation
4	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	Il n'y a pas de réalisation
5	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	Il n'y a pas de réalisation
5	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	Il n'y a pas de réalisation
6	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	Il n'y a pas de réalisation
6	O	IS17	Capacités d'accueil de déchets créés hors enfouissement	Tonnes	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	Il n'y a pas de réalisation
7	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	Il n'y a pas de réalisation
7	O	IS24	Terminal régional (Aéroport)	Taux de réalisation	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	Il n'y a pas de réalisation
7	O	IS25	Extension de la Pointe des Grives	Taux de réalisation	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	Il n'y a pas de réalisation
8 (1)	O	CO06	moins de 25 ans	Number	FSE	Moins développées	0,00	0,00	Il n'y a pas de réalisation
8 (1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées	0,00	0,00	Il n'y a pas de réalisation
8 (1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	IEJ		0,00	0,00	Il n'y a pas de réalisation
8 (2)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	Il n'y a pas de réalisation
8 (2)	I	E1	Taux d'avancement des travaux des projets soutenus	%	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	Il n'y a pas de réalisation
8 (2)	O	IS33	Réalisation des Espaces d'Aménagement Touristique (EAT) soutenus	%	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	Il n'y a pas de réalisation
9	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	Il n'y a pas de réalisation
9	I	E1	Taux d'avancement des travaux des projets soutenus	%	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	Il n'y a pas de réalisation

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2015 Cumul total	2014 Cumul total	Observations
9	O	IS36	Superficie des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	m2	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	Il n'y a pas de réalisation
9	O	IS37	Nombre de projets sportifs et culturels soutenus	projets	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	Il n'y a pas de réalisation

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	Moins développées	7			20,00		
1	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	11 674 365,00			41 500 000,00		
10(1)	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Moins développées	1700			3 500,00		
10(1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées	13 412 760,00			47 700 000,00		
10(2)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	6 329 475,00			22 500 000,00		
10(2)	O	IS40	Nombre de jeunes bénéficiant d'une formation par le Régiment de Service Militaire Adapté	Participants	FEDER	Moins développées	4 000			9 000,00		
11	O	CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Number	FSE	Moins développées	75			160,00		
11	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées	1 546 545,00			5 500 000,00		
2	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	Moins développées	26000			103 000,00		
2	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	26 739 410,00			95 000 000,00		
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	1000			2 420,00		
3	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	56 429 385,00			200 600 000,00		
4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Moins développées	0,5			30,00		
4	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	22 365 210,00			79 500 000,00		
5	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	100			250,00		
5	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	61 628 960,00			218 542 408,00		
6	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	38 400 360,00			136 500 000,00		
6	O	IS17	Capacités d'accueil de déchets créés hors enfouissement	Tonnes	FEDER	Moins développées	10000			30 000,00		
7	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	27 284 160,00			97 000 000,00		
7	O	IS24	Terminal régional (Aéroport)	Taux de réalisation	FEDER	Moins développées	80,00			100,00		
7	O	IS25	Extension de la Pointe des Grives	Taux de réalisation	FEDER	Moins développées	50			100,00		
8 (1)	O	CO06	moins de 25 ans	Number	FSE	Moins développées	4000	1920	2080	10 000,00	4 800,00	5 200,00
8 (1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées	14 815 550,00			48 548 305,00		
8 (1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	IEJ	Moins développées	1 008 510,00			7 513 390,00		
8 (2)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	14 768 145,00			52 500 000,00		
8 (2)	I	E1	Taux d'avancement des travaux des projets soutenus	%	FEDER	Moins développées	10			100,00		
8 (2)	O	IS33	Réalisation des Espaces d'Aménagement Touristique (EAT) soutenus	%	FEDER	Moins développées	100% des projets soutenus à ce stade ont démarré leurs travaux			100,00		
9	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	12 236 250,00			43 500 000,00		
9	I	E1	Taux d'avancement des travaux des projets soutenus	%	FEDER	Moins développées	10			100,00		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
9	O	IS36	Superficie des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	m2	FEDER	Moins développées	100% des projets soutenus à ce stade ont démarré leurs travaux			2 100,00		
9	O	IS37	Nombre de projets sportifs et culturels soutenus	projets	FEDER	Moins développées	2			5,00		

### 3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

**Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme**

(telle que définie dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 [Modèle pour la transmission des données financières])

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	Moins développées	Total	41 500 000,00	50,60	196 672,00	0,47%	167 171,00	0,00	0,00%	1
10(1)	FSE	Moins développées	Total	47 700 000,00	67,30	19 137 745,00	40,12%	18 610 219,00	1 885 155,00	3,95%	17
10(2)	FEDER	Moins développées	Total	22 500 000,00	35,56	14 039 693,00	62,40%	14 039 693,00	3 240 576,00	14,40%	2
11	FSE	Moins développées	Total	5 500 000,00	72,73	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
2	FEDER	Moins développées	Total	95 000 000,00	30,53	2 089 138,00	2,20%	2 089 138,00	0,00	0,00%	1
3	FEDER	Moins développées	Total	200 600 000,00	44,17	54 582 317,00	27,21%	29 143 180,00	3 602 377,00	1,80%	28
4	FEDER	Moins développées	Total	79 500 000,00	52,20	3 914 332,00	4,92%	2 253 165,00	0,00	0,00%	1
5	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	Total	218 542 408,00	42,62	44 864 755,00	20,53%	19 231 949,00	8 917 218,00	4,08%	144
6	FEDER	Moins développées	Total	136 500 000,00	47,77	5 814 433,00	4,26%	5 217 912,00	1 612 747,00	1,18%	4
7	FEDER	Moins développées	Total	97 000 000,00	45,36	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
8 (1)	FSE	Moins développées	Total	48 548 305,00	65,27	11 748 760,00	24,20%	11 682 366,00	17 780,00	0,04%	6
8 (1)	IEJ		Total	6 663 390,00	75,39	6 663 390,00	100,00%	6 663 390,00	0,00	0,00%	1
8 (2)	FEDER	Moins développées	Total	52 500 000,00	44,19	421 400,00	0,80%	421 400,00	70 935,00	0,14%	1
9	FEDER	Moins développées	Total	43 500 000,00	44,14	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
12	FEDER	Moins développées	Total	16 259 114,00	75,40	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
13	FSE	Moins développées	Total	3 938 478,00	77,15	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
<b>Total</b>	<b>FEDER</b>	<b>Moins développées</b>		<b>784 859 114,00</b>	<b>44,84</b>	<b>81 057 985,00</b>	<b>10,33%</b>	<b>53 331 659,00</b>	<b>8 526 635,00</b>	<b>1,09%</b>	<b>38</b>
<b>Total</b>	<b>FEDER</b>	<b>Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population</b>		<b>218 542 408,00</b>	<b>42,62</b>	<b>44 864 755,00</b>	<b>20,53%</b>	<b>19 231 949,00</b>	<b>8 917 218,00</b>	<b>4,08%</b>	<b>144</b>
<b>Total</b>	<b>FSE</b>	<b>Moins développées</b>		<b>105 686 783,00</b>	<b>67,02</b>	<b>30 886 505,00</b>	<b>29,22%</b>	<b>30 292 585,00</b>	<b>1 902 935,00</b>	<b>1,80%</b>	<b>23</b>
<b>Total</b>	<b>IEJ</b>			<b>6 663 390,00</b>	<b>75,39</b>	<b>6 663 390,00</b>	<b>100,00%</b>	<b>6 663 390,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>	<b>1</b>
<b>Total général</b>				<b>1 115 751 695,00</b>	<b>46,69</b>	<b>163 472 635,00</b>	<b>14,65%</b>	<b>109 519 583,00</b>	<b>19 346 788,00</b>	<b>1,73%</b>	<b>206</b>

**Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]**

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01			FR920	196 672,00	167 171,00	0,00	1
2	FEDER	Moins développées	048	01	01	07	02			FR920	2 089 138,00	2 089 138,00	0,00	1
3	FEDER	Moins développées	066	01	07	07	03			FR920	17 933 149,00	8 671 951,00	2 668 508,00	19
3	FEDER	Moins développées	074	01	07	07	03			FR920	36 649 168,00	20 471 229,00	933 869,00	9
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	07	03			FR920	3 914 332,00	2 253 165,00	0,00	1
5	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	099	01	07	07	03			FR920	44 864 755,00	19 231 949,00	8 917 218,00	144
6	FEDER	Moins développées	022	01	07	07	06			FR920	1 824 386,00	1 250 618,00	0,00	1
6	FEDER	Moins développées	085	01	07	07	06			FR920	1 008 025,00	985 272,00	0,00	2
6	FEDER	Moins développées	092	01	07	07	06			FR920	2 982 022,00	2 982 022,00	1 612 747,00	1
7	FEDER	Moins développées												
8 (1)	FSE	Moins développées	103	01	07	07	08	08, 08, 08, 08, 08, 08, 08, 08		FR920	10 069 724,00	10 063 001,00	17 780,00	2
8 (1)	FSE	Moins développées	104	01	07	07	08	08, 08, 08, 08, 08, 08, 08, 08		FR920	1 679 036,00	1 619 365,00	0,00	4
8 (1)	IEJ		103	01	07	07	10			FR920	6 663 390,00	6 663 390,00	0,00	1
8 (2)	FEDER	Moins développées												
8 (2)	FEDER	Moins développées	094	01	07	07	11			FR920	421 400,00	421 400,00	70 935,00	1
9	FEDER	Moins développées												
10(1)	FSE	Moins développées	117	01	07	07	10	03, 08, 08, 08, 08, 08, 08, 08		FR920	19 137 745,00	18 610 219,00	1 885 155,00	17
10(2)	FEDER	Moins développées												
10(2)	FEDER	Moins développées	050	01	07	07	10			FR920	14 039 693,00	14 039 693,00	3 240 576,00	2
11	FSE	Moins développées												
12	FEDER	Moins développées												
13	FSE	Moins développées												

**Tableau 8: L'utilisation du financement croisé**

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	10(1)	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	10(2)	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	11	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	12	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais	13	0,00		0,00	

soutenus par le FSE					
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	6	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	7	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	8 (1)	0,00		0,00	



coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	8 (2)	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	9	0,00		0,00	

**Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»)**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
<b>Axe prioritaire</b>	<b>Montant du soutien de l'Union envisagé pour les opérations réalisées en dehors de la zone du programme sur la base d'opérations sélectionnées (en euros)</b>	<b>Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (2/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)</b>	<b>Montant du soutien de l'Union aux opérations réalisées en dehors de la zone du programme sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)</b>	<b>Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (4/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)</b>
1	0,00		0,00	
10(2)	0,00		0,00	
12	0,00		0,00	
2	0,00		0,00	
3	0,00		0,00	
4	0,00		0,00	
5	0,00		0,00	
6	0,00		0,00	
7	0,00		0,00	
8 (2)	0,00		0,00	
9	0,00		0,00	

**Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)**

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

**Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles**

Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) prévu pour être alloué à des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles (en euros), tel qu'indiqué à la section 2.A.6.1 du programme opérationnel	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) alloué à des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 éligibles (en euros)	Dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions éligibles (en euros)	Soutien de l'Union correspondant aux dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions admissibles, résultant de l'application d'un taux de cofinancement de l'axe prioritaire (en euros)
8 (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

#### 4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

##### **Travaux effectués durant l'année 2016**

- En termes de modifications du plan d'évaluation:

Les mentions faisant référence à l'ancienne gouvernance ont été remplacées par celles faisant référence à l'actuelle direction des Fonds Européens de la CTM.

- En termes de réalisations:

Le rapport de mise en oeuvre FEDER-FSE 2015 a été effectué et livré, Une procédure d'élaboration des rapports de mise en oeuvre a été élaborée et annexée au descriptif du système de gestion et de contrôle (DSCG) envoyé à la CCIC.

Le cadre du guide régional des indicateurs FEDER-FSE et FSE ETAT a été conçu mais reste à compléter, Sur la même thématique, un document recoupant les indicateurs de performance, réalisation, financiers, et spécifiques par axe et par priorité a été réalisé. Ces documents participent d'ores et déjà au suivi de la performance des fonds FEDER-FSE et FSE Etat.

En collaboration avec les services internes de la DFE, la réflexion autour de l'analyse du recueil et de la sécurisation des données a été entamée mais reste à approfondir. Particulièrement en termes de stabilisation des outils d'instruction, mais aussi en termes de méthodes de recueil des données.

Un cahier des charges types de réalisation des évaluations a été élaboré.

##### **Comité Régional Evaluation Performance Interfond 2016**

Le premier Comité Régional de la Performance Interfonds (CREPI) s'est tenu le 4 novembre 2016. Les actions/travaux et livrables attendus cités ci-dessus y ont été présentés et actés.

- En termes de modifications du plan d'évaluation:

Il y a été précisé que quand bien même l'axe 3 du PO FSE-ETAT et les évaluations correspondantes sont sous la responsabilité de l'Etat (Préfecture et DIECCTE), l'organisme intermédiaire peut solliciter des évaluations sur ce même axe. Au-delà de la démarche d'évaluation interfonds, il s'agit ici d'une réelle volonté de mutualiser les évaluations dans le cadre du CREPI.

- En termes de réalisations:

Dans une dynamique d'opérationnalité et de performance; des précisions, replanifications et planifications d'action et livrables correspondants ont été identifiées et actées à l'horizon 2017.

Ces éléments sont précisés ci-dessous.

### **Travaux planifiés pour l'année 2017**

- En termes de modifications du plan d'évaluation:

Dans un premier temps, il paraît important de préciser que lesdites modifications du plan d'évaluation en termes d'énoncés et de planifications seront effectuées par la mission évaluation et performance de la DGFE CTM, puis présentées et actées au CREPI n°2.

Les éléments faisant référence à l'autorité de gestion Etat au sujet de l'axe 3 du PO FSE-ETAT et évaluations correspondantes seront précisés.

- En termes de réalisations programmées:

Les actions du planning prévisionnel partiellement effectuées ou non commencées seront replanifiées lors d'un prochain CREPI:

- La consolidation du guide des indicateurs,
- La consolidation du circuit de recueil et de sécurisation des données,
- La mise en place d'un système de collecte des données consolidé,
- L'élaboration d'un système de pilotage par la performance (sensibilisation et collaboration continue avec les services),
- La mise en place d'un plan de formation à l'évaluation et à la performance interfonds,
- La consolidation/ le perfectionnement des fiches d'évaluation,
- La revue de l'évaluation de mise en œuvre en termes de planification et de fond,
- L'identification d'acteurs internes et externes à convoquer au CREPI postérieurs au CREPI n°2,
- La revue de la pertinence de certains indicateurs spécifiques en termes de possibilité de les renseigner, de les atteindre et de les évaluer.

## 5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

Dans le cadre de la mobilisation des crédits IEJ, la collectivité régionale avait conceptualisé un dispositif expérimental intitulé « Action Pluriactivité Poly-compétence Immersion » APPI, dont la vocation était l'intégration sociale et professionnelle de 1000 jeunes en recourant à des mises en situation de travail favorisant la pluriactivité et la poly compétence.

Toutefois, l'organisation du dispositif qui devait conduire à un démarrage effectif de l'action courant 2015, s'est heurtée à des difficultés.

En effet, les premiers contacts avec les professionnels impliqués dans la mise en œuvre opérationnelle du dispositif ont fait ressortir les points suivants :

- La nécessité d'une prise en charge complémentaire et renforcée (accompagnement psychosocial, apprentissage de savoir-faire et savoir être) pouvant être couplée avec une pratique d'activités culturelles et sportives, l'objectif étant de renforcer les compétences sociales, professionnelles et humaines du jeune.
- Le besoin d'accompagner l'entreprise dans le suivi du jeune par la mise en place d'un dispositif de tutorat
- La nécessité, compte tenu de la difficulté d'insérer sur une période de deux mois un public marginalisé, de faire évoluer le principe de poly activité. Bien qu'étant maintenu dans le dispositif, ce concept devrait être modulé en fonction du parcours ou du projet du jeune.
- L'obligation qui en découle de prolonger la période d'immersion et de diminuer corrélativement le nombre de jeunes concernés

Tenant compte de ces données, la Collectivité Territoriale de Martinique a apporté un certain nombre de modifications pour assurer de meilleurs résultats en termes d'inclusion sociale et professionnelle.

Elle entend ainsi garantir le meilleur taux de sortie possible des jeunes à insérer.

A ce titre, elle propose, sur la base des grandes lignes du dispositif APPI ayant fait l'objet d'une inscription dans le PO – IEJ, de mettre un œuvre l'action "Atout Inclusion"

## 6. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

### **Modification des critères de sélection du PO FEDER-FSE Région 2014-2020**

Les modifications proposées visent à améliorer la pertinence de l'action et de la mise en oeuvre du programme opérationnel FEDER-FSE Région 2014-2020.

Seules les mesures et sous mesures concernées par cette modification sont exposées ci-dessous:

- Axe 3 Compétitivité
  - Mesure 3.2.2 Structuration et diversification de la production

Ajout d'un critère de sélection permettant de favoriser les entreprises de production locale de biens et services priorité annoncée du Programme Opérationnel FEDER. Augmentation du minimum de critères et de scores requis pour être sélectionné.

- Mesure 3.2.4 Soutien à l'industrie touristique

L'accessibilité aux personnes handicapées est une obligation pour les hébergements classés et ne peut donc constituer un critère de sélection. Le label Tourisme et handicap est lui beaucoup plus complet et important en terme qualitatif et constitue un atout qui peut être valorisé comme critère de sélection.

- Axe 4 Réponse à l'urgence énergétique
  - Mesure 4.1 Augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique

Rajout dans les critères qualitatifs: Actions de communication et de sensibilisation avec 4 points

Les actions de communication et de sensibilisation sont éligibles au PO mais n'étaient pas prise en compte par les critères de sélection. Elles sont pourtant essentielles pour l'évolution des mentalités, nécessaire à l'accompagnement de la transition énergétique.

- Axe 5 Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels
  - Mesure 5.2.1 Aide au fret de matières premières et export de produits finis

Il a été proposé de modifier la date limite de dépôt des dossiers.

Critères d'éligibilité spécifiques : A partir de 2017 : un dossier annuel devra être déposé avant le 30 juin de l'année n+1.



Cette modification a pour objectif de permettre au service instructeur d'intervenir en programmation et certification sur des dépenses effectivement réalisées afin d'éviter les surprogrammations permanentes.

- Mesure 5.2.2 Transport de déchets et export de matières premières secondaires issues des déchets

Critères de sélection qualitatifs: suppression d'un critère de sélection car le régime d'aide SA 39297 n'autorise que les déchets dangereux.

- Mesure 5.3 Diminuer la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels majeurs

Modification d'u critère « Travaux confortement parasismiques des écoles, collèges, lycées» est remplacé par « Travaux de démolition et reconstruction, confortement et constructions neuves parasismiques des écoles, collèges, lycées, centres de formation et établissements d'enseignement supérieur »

Modification rédaction du critère « Des ouvrages de protection contre le risque tsunamique ou inondation » est remplacé par « Des ouvrages de protection contre les risques littoraux »

Les risques littoraux englobent les risques tsunamiques et les risques inondations.

L'ajout du risque inondation permettrait à la ville de Rivière-Pilote notamment d'émarger à cet axe.

La ville souhaite entreprendre de gros travaux de protection contre les inondations successives dont les habitants sont victimes. Axe 6 Valoriser les patrimoines naturels et culturels

- 

- Mesure 6.2.Améliorer la continuité de la distribution de l'eau potable

Critères d'éligibilité spécifiques :

Pour une mise en cohérence avec le SDAGE, il est proposé de reformuler les critères d'éligibilité spécifiques comme suit :

Pour être présentées au cofinancement FEDER, les opérations doivent remplir les conditions préalables suivantes :

- existence de dispositifs de comptage si l'opération est concernée
- pour les opérations de réhabilitation des réseaux et de renforcement : préexistence du diagnostic des réseaux et du plan d'actions d'amélioration des rendements (cf. décret « fuites » 2012-97 du 27 janvier 2012)
- sécurisation des captages AEP : préexistence de l'arrêté préfectoral de périmètre decaptage / captage définis comme stratégiques par le SDAGE / dispositif de comptage au niveau du prélèvement sur la ressource (captages et forages)

Critères de sélection qualitatifs, rajout de mentions et modification du nombre de points et rajout d'un critère supplémentaire: La diminution de la vulnérabilité des infrastructures (électrique et/ou aux risques

naturels)

- Mesure 6.3 Améliorer la qualité des eaux de baignade par une meilleure gestion des eaux usées

Les critères d'éligibilité spécifiques ont été reformulés comme suit :

Pour être présentées au cofinancement FEDER, les opérations doivent remplir les conditions suivantes :

- profils de baignade et leur programme d'actions à jour
- zonage d'assainissement intégré aux documents d'urbanisme des collectivités concernées par le service de l'eau
- préexistence d'un programme d'assainissement
- pour les opérations de gestion des eaux pluviales, préexistence ou réalisation à minima d'études hydrauliques sur la zone concernée ;

L'aspect qualitatif de la gestion des eaux pluviales s'entend par la mise en place d'un traitement avant rejet dans le milieu. Le dimensionnement des ouvrages de collecte/traitement doit être étudié le plus finement possible ; à l'échelle de la parcelle par opposition à celle du bassin versant.

Les 2 critères « technologies innovantes » et « ingénierie écologique » sont non pertinents car leur plus-values attendues ne peuvent pas être évaluée de façon précise et objective dans l'état actuel des connaissances.

- Mesure 6.4.1 Action en faveur de la biodiversité

Critères de sélection qualitatifs, une mention a été rajoutée à un critère qui devient:

Les zones à fort enjeu écologique (mangroves, littoraux, sites naturels remarquables participant à la promotion touristique du patrimoine naturel, les espaces protégés – Réserve naturelle, Arrêté de protection de biotope...) ou participant à la promotion touristique du patrimoine naturel

Le nombre de point du score minimum a été porté à 7.

- Mesure 6.4.2 Valorisation du patrimoine culturel

Suppression des territoires prioritaires donnés en exemple que sont « Grand Saint-Pierre » et « Embellie des Trois-Ilets » se justifie car modification des choix stratégiques de la orientation politique de la nouvelle collectivité, tout comme les termes « PADM » et « plan de relance 2 ».

- Axe 8 Développement endogène des territoires
  - Mesure 8(1).2 Augmenter le taux d'emploi par des actions ciblées sur la formation et

## l'insertion professionnelle des jeune Neet's

*Suppression des mentions du dispositif APPI et de l'annexe descriptive du dispositif et Modification des indicateurs de résultat*

- Mesure 8.2(1) Augmenter la création de richesses et d'emplois par la valorisation du potentiel touristique endogène

Suppression des territoires priorisés donnés en exemple que sont « Grand Saint- Pierre » et « Embellie des Trois-Ilets » car modification des choix stratégiques de la orientation politique de la nouvelle collectivité, tout comme les termes « PADM » et « plan de relance 2 ».

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

--

## **7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS**

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

## 8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	Aucune activité n'a eu lieu
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013	
8. Type d'instrument financier	Fonds de fonds
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4, point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier visé à l'article 38, paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés à l'article 38, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du	

règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	0,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à	

l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI	
37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	



**9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE**

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	----------------------------------------------------------------	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
T06.1 - Secteur de l'eau: l'existence, a) d'une politique de prix de l'eau qui fournisse des mesures incitatives appropriées en faveur d'une utilisation efficace des ressources hydriques par les utilisateurs et, b) d'une contribution adéquate des différents utilisateurs d'eau à la récupération des coûts des services de l'eau, à un taux déterminé dans le plan approuvé de gestion de district hydrographique pour les investissements soutenus par les programmes.	1 - Dans les secteurs bénéficiant du soutien du FEDER, du Fonds de cohésion et du Feader, un État membre a garanti une contribution des différents types d'utilisation de l'eau à la récupération des coûts des services de l'eau par secteur conformément à l'article 9, paragraphe 1, premier tiret, de la directive 2000/60/CE, compte tenu, le cas échéant, des effets sociaux, environnementaux et économiques de la récupération ainsi que des conditions géographiques et climatiques de la région ou des régions concernées.	- Révision du SDAGE dont l'achèvement est prévu avant le 31 décembre 2016. - Dans la mise à jour des SDAGE seront intégrés les résultats d'une étude réalisée pour la France entière, concernant le premier critère relatif à la récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau. - S'agissant du deuxième critère la révision du SDAGE inclura les mesures pour atteindre les objectifs visés à l'article 4 de la directive cadre	31 déc. 2016	Le comité de bassin	Oui	Oui	1 janv. 2016	Ares(2015)6064008
T06.2 - Secteur des déchets: Promotion d'investissements durables sur le plan économique et environnemental dans le secteur des déchets, particulièrement en mettant au point des plans de gestion des déchets conformément à la directive 2008/98/CE sur les déchets et à la hiérarchie des déchets.	2 - L'existence d'un ou de plusieurs plans de gestion des déchets comme l'exige l'article 28 de la directive 2008/98/CE;	Le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non-dangereux est en cours de révision, il sera conforme à la directive 2008/98 CE sur les déchets en hiérarchisant les modes de traitement : <ul style="list-style-type: none"> <li>• prévenir la production de déchets</li> <li>• préparer les déchets en vue de leur réemploi</li> <li>• les recycler</li> <li>• les valoriser</li> <li>• les éliminer de manière sûre et dans des conditions respectueuses de l'environnement.</li> </ul> Les étapes <ul style="list-style-type: none"> <li>• PHASE 1 (Etat des lieux &amp; diagnostic) finalisée</li> <li>• PHASE 2 (Contraintes – Objectifs) finalisée</li> <li>• Etude du scénario en cours</li> </ul> L'autorité de gestion s'engage à suspendre les paiements des dépenses relevant des projets de l'axe déchets jusqu'à ce que la conditionnalité ex-ante soit remplie et constatée par la Commission européenne.	31 mars 2016	Conseil général de la Martinique	Oui	Oui	1 oct. 2016	Ares(2015)6064008

**10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**10.1. Grands projets**

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	Etat d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	Etat d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
Complexe environnemental de valorisation des déchets		Retiré et conservé sans statut de grand projet dans le PO	63 683 758,00	43 532 396,06	2015, T4		2016, T4	2020, T4		0,00	Construction	Aucun	29 oct. 2014	
Projet Très haut débit (TIC)		Notification/soumission à la CE prévue	180 000 000,00	180 000 000,00	2015, T4		2016, T4	2020, T4		0,00	Conception	Aucun	31 déc. 2017	

## **Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face**

### **Projet de complexe environnemental de valorisation des déchets de Petit Galion du cadre des Grands Projets Européens**

Entrée en application L'article L141-1 du code de l'environnement le 19 août 2015. Celui-ci mentionne que « le financement de nouvelles installations de tri mécano-biologique d'ordures ménagères résiduelles par les pouvoirs publics ne se justifie plus ». Dès lors, absence de garantie de financements publics pour ce type de dispositifs.

Bien que la demande d'autorisation d'exploiter du 24 janvier 2014 soit antérieure à la date d'entrée en application de l'article L141-1 du Code de l'environnement, le SMTVD a choisi par délibération du 10 mai 2016 de revoir le plan de financement en excluant le PTMB de l'assiette éligible.

Ainsi, le montant éligible présenté dans la dernière mouture du dossier du 13 juin 2016 s'élève à 46,18 M€ ce qui replace le dossier dans le cadre d'une approbation de niveau local.

### **Grand Projet Européen MARTINIQUE TRES HAUT DEBIT**

Les déploiements de réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné représentent un enjeu industriel et financier significatif. Il s'agit pour la Collectivité Territoriale de la Martinique de prévoir le déploiement d'une infrastructure :

- Environ 130 000 prises,
- Un investissement pour la desserte en fibre optique du territoire de près de 180 M€,
- Un réseau de près de 4 500 kilomètres.

Le projet concerne l'ensemble du territoire martiniquais en dehors des villes de Fort-de-France et Schoelcher qui font l'objet d'une initiative privée par l'opérateur Orange pour une couverture totale en fibre optique d'ici 2020.

### **PLAN D'ACTION**

Un dossier de demande d'aide relative à l'opération MARTINIQUE THD a été déposé à la CTM le 6 juillet 2016.

Un appel d'offre a été lancé en avril 2017 pour une prestation d'AMO qui accompagnera la CTM dans l'élaboration du dossier de demande de financement. Le marché devrait être attribué fin juin 2017. Ainsi, la demande de financement devrait être adressée à la Commission Européenne en décembre 2017.

Les travaux sont initiés avec JASPERS, et reprendront dès que l'ensemble des documents seront établis..

La collectivité a lancé en mars 2016 une consultation portant sur la Conception-réalisation d'une infrastructure de communications électroniques à très haut débit (FTTH : fibre optique à l'abonné) sur le territoire de la Martinique en dehors des zones d'investissement privé (Fort-de-France et Schoelcher).

Les prestations attendues sont les suivantes :

- La réalisation des études de conception préparatoires à la construction du Réseau,
- La construction et l'aménagement des sites techniques d'hébergement du Réseau ;
- La construction des liens et nœuds optiques constitutifs du Réseau ;

La Commission d'Appel d'Offre du 8/04/2016 a attribué le marché au groupement ORANGE/ CONSTRUCTEL. Cette attribution a été rendue publique lors de la séance plénière du 19/05/2017. Ce marché est en cours de notification. Les travaux devraient débuter en janvier 2018 avec des premières réceptions de prises prévues en octobre 2018. Le marché est estimé à 140 millions d'euros pour la couverture optique des 32 communes du territoire. Toutefois nous ne devrions pas intervenir dans les zones câblées, considérées comme des zones Très Haut Débit. Il y aurait 100 000 prises à raccorder au lieu des 130 000 prises prévues au départ. L'investissement sera donc revu à la baisse. La fin des travaux est programmé pour 2022.

## Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

### Sortie du projet de complexe environnemental de valorisation des déchets de Petit Galion du cadre des Grands Projets Européens

Le grand projet Européen (GPE) inscrit sur la mesure 6.1.3 du PO-FEDER FSE Martinique 2014-2020 consiste en la réalisation d'un complexe environnemental de valorisation des déchets comprenant une plateforme de tri mécano biologique (PTMB) de 20 000 t/an, une plateforme de tri des encombrants et DIB d'une capacité de 40 000 t/an et une installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de 100 000 t/an.

Une enveloppe FEDER de 19 millions d'euros a été affectée à ce GPE dont l'approbation à ce titre, relève directement de la Commission Européenne. L'expertise de JASPERS de la BEI a été sollicitée et mise en place pour assister l'Autorité de gestion dans le confortement du dossier.

Le dossier initial déposé le 3 août 2015 par le Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets (SMTVD) à l'Autorité de gestion faisait état d'un coût total de 63,68 millions d'euros, au-dessus des 50 millions d'euros de dépenses éligibles, seuil du GPE, et se décomposant comme suit :

- 14,85 M€ pour le PTMB
- 3,25 M€ pour la plateforme de tri,
- 45,58 M€ pour l'ISDND

#### Contexte réglementaire:

Entrée en application L'article L141-1 du code de l'environnement le 19 août 2015. Celui-ci mentionne que « le financement de nouvelles installations de tri mécano-biologique d'ordures ménagères résiduelles par les pouvoirs publics ne se justifie plus ». Dès lors, absence de garantie de financements publics pour ce type de dispositifs.

Bien que la demande d'autorisation d'exploiter du 24 janvier 2014 soit antérieure à la date d'entrée en application de l'article L141-1 du Code de l'environnement, le SMTVD a choisi par délibération du 10 mai 2016 de revoir le plan de financement du projet en excluant le PTMB de l'assiette éligible de sa demande d'aide.

Ainsi, le montant éligible présenté dans la dernière mouture du dossier du 13 juin 2016 s'élève à 46,18 M€ ce qui replace de facto le dossier dans le cadre d'une approbation de niveau local.

Au niveau du financement, le cadrage GPE exigeait la mise en place par le SMTVD d'une analyse « coûtsavantages » et ses approches financières et économiques, ce principe a été maintenu dans la dernière évolution du dossier, hors du cadre GPE.

L'analyse financière en voie d'achèvement prévoit un déficit de financement prévisionnel situé entre 86 à 95%, ce qui permettrait d'engager les 19 M€ prévus dans le PO, sur l'assiette hors PTMB.

Au niveau de la réglementation sur les aides d'Etat, les coûts liés aux investissements seront pris en compte par le service Instructeur dans le cadre des compensations d'un service d'intérêt économique général (SIEG). La méthode de détermination de l'intervention du FEDER concourt avec celle de l'analyse financière précitée et réside également dans le calcul du déficit de financement.



## **10.2. Plans d'action communs**

### **Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs**

--



Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	-------------------------------------------------	--------------	--------------------------------------	-----------------------------------------------------------------	--------------

**Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face**

--

## PARTIE B

**RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

### **11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

#### **11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

Axe prioritaire	1 - Innovation pour la croissance
-----------------	-----------------------------------

**Priorité d'investissement: 1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales**

- **Objectif spécifique 1.1 - Augmenter le nombre et la qualité des projets innovants relevant notamment du transfert de technologie**

L'appel à projets Recherche-Développement-Innovation (RDI) a été lancé le 16 novembre 2015 dans le cadre du Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020. La date limite de dépôt des projets a été fixée au 15 janvier 2016. Cet appel à projets a permis de recueillir 56 projets pour un coût total estimé de 59.9 millions d'euros. L'enveloppe financière FEDER allouée à cet appel à projets est de 5.25 millions d'euros soit un coût total estimé de 10.5 millions d'euros.

Cet appel à projets s'inscrit au sein de l'axe 1 intitulé « Innovation pour la croissance » du PO FEDER-FSE 2014-2020. Cet axe concerne la mise en œuvre de la Stratégie de Recherche et d'Innovation pour une spécialisation intelligente (S3). Cette stratégie régionale s'articule autour de 4 Domaines d'Activités Stratégiques (DAS) :

- Valorisation économique des produits issus des ressources endogènes et filières intégrées
- Edition de services et applications numériques et logiciels
- Valorisation économique de l'expertise issue de la gestion et prévention des risques majeurs
- Méthodes et outils de régulation des relations sociales

La S3 définit également deux DAS supplémentaires en incubation :

- La silver économie ;
- Les énergies renouvelables.

Toutefois ces deux DAS n'ont pas été retenus initialement dans le PO FEDER-FSE 2014-2020. Une modification de ce dernier a été proposée lors du dernier Comité de Suivi Interfonds (CSI) du 25 novembre 2016 afin de les y intégrer.

Conformément à la procédure décrite dans le cadre du descriptif de système de gestion et de contrôle (DSGC) du PO FEDER-FSE, un comité de pré-sélection dédié à cet appel à projets a été créé et validé par le Président du Conseil Exécutif.

Le comité de pré-sélection a étudié l'ensemble des candidatures et a analysés les points étudiés lors de la pré-instruction conduite par les services compétents, à savoir :

- La pertinence du projet proposé avec l'appel à projets ;
- La cohérence du projet avec les politiques régionales et européennes ;
- Le classement qualitatif des dossiers présentés ;
- La non recevabilité des projets écartés.

Sur les 56 projets reçus, 55 ont fait l'objet d'une pré-instruction, un porteur du projet ayant manifesté son souhait de se retirer de l'appel à projets.

Ainsi, sur les 55 dossiers déposés, 17 dossiers ont été sélectionnés pour un coût total de 19 111 754 € soit un financement FEDER estimé, avant instruction, à 4 463 168€.

**Les dossiers sélectionnés seront instruits par la Direction des Fonds Européens et suivront la procédure classique de programmation.**

Un appel à projets plus ciblé sera lancé en 2017.

Un dossier sur la mesure 1.1.4 « Méthodes et outils de régulation des relations sociales » a été programmé en 2016 pour un coût total de 196 671,64€ et une participation FEDER de 131 170,89€.

Axe prioritaire	10(1) - Elévation des compétences pour l'emploi
-----------------	-------------------------------------------------

La Martinique connaît un taux de chômage quasiment trois fois plus élevé que celui de la France et étroitement lié au niveau de formation. Le diplôme et la qualification constituent deux remparts pour se protéger du chômage. Par ailleurs, la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, investi la Région Martinique puis la Collectivité Territoriale de Martinique d'une habilitation en matière d'orientation, de formation e d'accompagnement vers l'emploi.

L'objectif poursuivi est d'augmenter le niveau de qualification des actifs en adéquation avec le marché du travail.

En 2016, 10 opérations ont été programmées dont 9 sur la sous mesure 10(1).1 et un sur la sous mesure 10(1).2. Ces 10 opérations représentent un coût total de 16 846 092 € dont 68% de cofinancement FSE soit 11 467 029 €.

Il s'agit principalement de programmes de formations diplômantes et qualifiantes au bénéfice prévisionnel de 1 302 participants demandeurs d'emploi, actifs salariés et chefs d'entreprise soit 29% de la cible en terme d'objectif prévisionnel de résultat qui est de 4 500 participants obtenant une qualification au terme de leur participation. Ces projets participent en prévisionnel pour 26 % à l'atteinte de l'objectif de réalisation qui est de former 3 500 chômeurs y compris les chômeurs de longue durée et pour 35% à l'atteinte de l'objectif financier qui s'élève à 47 700 000 €.

Parmi les opérations programmées,

- le plan de formation professionnelle des adultes, portée par la Collectivité Territoriale de Martinique : la CTM a compétence en matière d'orientation, de formation professionnelle et d'accompagnement vers l'emploi. L'offre de formation proposée par la Collectivité tient compte de la mutation des besoins au niveau des métiers fléchés, et des nouvelles compétences à acquérir et attendues par le monde du travail. Le programme global d'actions collectives PFPA se décline en 2 volets : 30 actions diplômantes réparties sur l'ensemble des filières de niveau V (CAP, titre professionnels, mention complémentaire) à niveau IV (BP, BAC PRO) et plus pour la montée en compétence niveau III (BTS et Licence) et 26 actions professionnalisantes qui portent sur la montée en compétences des adultes, pour favoriser le retour à l'emploi.

Ces 56 actions concernent un total de 840 participants demandeurs d'emploi qui seront formés dans les secteurs agriculture, tourisme- restauration, BTP, artisanat, environnement et écologie, économie sociale et solidaire, numérique, transition énergétique et mer.

4 projets portés par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique (CCIM) :

- Sur la sous mesure 10(1).1 – formation tout au long de la vie des actifs :
  - Académie du E tourisme : propose aux professionnels des parcours de formation d'accompagnement et de sensibilisation à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de communication afin de mieux s'adapter aux mutations que connaît ce secteur avec la démocratisation d'internet et exploiter le potentiel du E-tourisme créateur de nouveaux débouchés pour les professionnels de ce secteur. Ce programme, qui s'adresse à 300 professionnels, vise : une meilleure connaissance et compréhension globale de l'environnement d'internet et de tous les aspects, les enjeux, les mises en œuvre qui s'y rattachent pour une gestion des structures touristiques plus efficace ; la professionnalisation de tous les secteurs : Hébergement, restauration, gestion de sites, prestations de loisirs, institutions ; une meilleure structuration de l'offre touristique des TPE et PME Martiniquaises ; l'adaptation aux évolutions numériques liées au tourisme ; l'amélioration de l'efficacité des actions ; le développement économique en général.
  - les cycles de formation-action d'accompagnement pluriannuel par HEC et la CCIM de dirigeants de PME de la Martinique (HEC 4 et HEC 5) : actions qui visent à impulser l'excellence dans les entreprises par la formation de haut niveau des dirigeants. Ces programmes de formation, qui s'adressent à un total de 24 dirigeants de PME, poursuivent

les objectifs suivants : Former et accompagner des gestionnaires capables d'analyser différents types de problématiques ; coacher des leaders capables de se connaître, se positionner et être en interaction avec leur environnement ; créer des leaders visionnaires et autonomes ; pérenniser et développer des emplois portés par les entreprises concernées.

- Sur la sous mesure 10(1).2 – orientation, accompagnement et mise en réseau :
  - nuit de l'orientation initiale et professionnelle : action qui donne aux jeunes de tout âge la possibilité de consacrer une soirée entière à leur orientation avec appui de professionnels à même de les aider dans leurs questionnements. Plus qu'un salon d'information, la Nuit de l'orientation permet aux jeunes d'apprendre à réfléchir sur leur avenir, sur leur profil, sur leurs motivations orientation, des spécialistes de la découverte de soi, des professionnels venant parler librement de leur métier. Cette manifestation cible 5 000 participants et vise à : permettre aux jeunes de réfléchir à leur orientation ; choisir un parcours d'orientation ; découvrir les métiers ; valoriser les différentes pédagogies dont l'alternance et l'apprentissage ; mettre le monde économique au centre du projet d'orientation.

2 opérations portées par l'Association ADN formation sur la sous-mesure 10(1).1 :

- préparation au Master 2 Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion (DSCG) : en partenariat avec l'IUT 2 de Grenoble et pour répondre aux besoins des entreprises locales et des cabinets d'expertises comptables, c'est la seule formation en présentiel sur les deux années réglementaires au diplôme DSCG sur le territoire.

Cette opération vise à assurer la qualification et l'élévation des compétences des 18 participants salariés et demandeurs d'emploi, assurer la formation de jeunes cadres ou cadres confirmés compétents, l'évolution et la professionnalisation du secteur économique régional des entreprises et qualifier les demandeurs d'emplois de longue durée. A l'issue de cette opération, les stagiaires auront un niveau Bac+5 leur permettant de gérer les ressources financières d'une entité, produire les états financiers, les déclarations fiscales et sociales, analyser, interpréter, conseiller, intervenir sur le dossier de révision légale ou contractuelle de telles entités. Les stagiaires auront aussi la possibilité de poursuivre leurs études par un stage d'expertise comptable, ou une agrégation d'économie et gestion.

- parcours d'évolution et de développement des compétences – licences professionnelles : 4 licences professionnelles, formations universitaires unique en Martinique, ont pour objectif de former rapidement des professionnelles, possédant les savoirs et les savoir-faire, capables d'être immédiatement opérationnels dans les fonctions d'encadrement soit au sein d'organismes publics à gestion privée, soit au sein de sociétés privées, soit au sein des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Ces formations concernent un total de 63 participants qui visent un diplôme de niveau bac+3 dans les spécialités « management des collectivités territoriales », « métiers de l'administration territoriale », « métiers de la comptabilité ».

1 opération portée par MIC FORMATION :

Consolidation des techniques de vannerie pour une professionnalisation dans ce secteur : bise le

développement de la vannerie, production artisanale locale.

Elle a pour objectif : formation d'animateurs en Vannerie dans le cadre du TAP (Temps d'Activités Périscolaires), dans des lieux de garde d'enfants, dans des maisons de retraite, dans des EPHAD, maison des jeunes... ; reconversion professionnelle en approfondissant les connaissances : Auxiliaire de Vie Sociale, CAP Petite enfance, Animatrice Médicopédagogique : IME, IMPRO, Centre Médico-psychologique. Les diplômes du social précédemment cités ont un domaine de formation lié à l'animation ; création d'entreprise : auto entrepreneuriat ; regroupement des autos entrepreneurs autour de plusieurs métiers de l'artisanat pour proposer une complémentarité de produits et de prestations (structures événementielles) ; validation du CAP Vannerie...

1 opération portée par CEM Consulting :

- devenir consultant et manager : avec une action unique « Maîtriser les approches des grands cabinets de conseil en stratégie pour une intégration immédiate et durable dans le nouveau tissu économique », l'objectif est de donner une nouvelle perspective aux apprenants quant à leurs manières d'appréhender toutes tâches professionnelles et de pratiquer une sélection de leviers applicable immédiatement dans leur contexte professionnelle spécifique.

A l'issue de la formation, les participants sont opérationnels immédiatement. Ils s'approprient des outils et des qualités du consultant et managers pour construire la confiance et développer leur leadership, maîtrisent la technique d'un feedback constructif et développent leurs capacités à travailler avec les autres aussi bien en tant que leader qu'en tant que membre de l'équipe.

Cette formation vise 12 participants cadres en activité ou demandeurs d'emploi formés à accompagner les entreprises aux mutations économiques et à l'amélioration des performances de leur activité.

1 opération portée par SOL EK DESIGN :

- formation aux techniques d'énergie renouvelable appliquée aux bâtiments : la nouvelle réglementation régionale entrée en vigueur en 2012 interdit l'utilisation du foncier comme support de développement de l'énergie du photovoltaïque.

Ce dispositif intègre en entreprise 25 demandeurs d'emploi via la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuel (POEI) pour leur permettre d'acquérir les compétences techniques et commerciales nécessaire à leur insertion professionnelle dans ce secteur d'avenir porteur d'emploi.

Cette mesure fera l'objet d'appels à projet ciblé afin de faire émerger de nouveaux projets permettant de sécuriser l'atteinte des objectifs, mais aussi d'impulser la programmation d'opérations relatives à l'orientation professionnelle, l'alternance et l'apprentissage (sous mesures 10(1).2 et 10(1).3 pour lesquelles peu de dossiers sont déposés).

Axe prioritaire	10(2) - Adaptation des infrastructures de formation visant l'insertion professionnelle
-----------------	----------------------------------------------------------------------------------------

**Priorité d'investissement 10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation**

L'insertion professionnelle des jeunes a connu de profondes mutations: hausse du taux de chômage et augmentation importante du niveau moyen de formation ; moindre recrutement de débutants et accroissement des exigences en termes de qualification et de compétence.

Trois jeunes âgés de 15 à 29 ans sur dix ne sont ni en emploi, ni en formation en Martinique. Les jeunes de plus de 20 ans, et surtout ceux de 25 ans et plus, éprouvent de grandes difficultés à trouver un emploi à la fin de leur scolarité. De fait, le diplôme reste l'atout maître pour trouver un emploi : près de la moitié des non diplômés n'est pas en emploi. (Source: martinique.drjscs.gouv.fr/insertionprofessionnelle/lesjeunesmartinique)

Le Service Militaire Adapté vise la jeunesse la plus vulnérable et la plus éloignée du marché de l'emploi, notamment illettrés et/ou sans aucun diplôme.

Dans l'objectif de participer à l'insertion en proposant une large palette de formation à travers la création de plusieurs filières répondant aux besoins spécifiques de l'île, le RSMA-M est spécifiquement identifié sur cette sous mesure. Afin d'atteindre entre 2015 et 2023 le nombre total de 9 000 participants, le RSMA-M doit pour cela augmenter sa capacité d'hébergement et de formation.

En 2016, 2 dossiers ont été programmés sous la sous-mesure 10.2.1, permettant de structurer l'accueil en hébergement et en formation du RSMA-M.

Pour ces deux opérations se sont en cout total 14 039 693,38€ soit FEDER de 4 000 000,00€.

Ces 2 opérations que sont :

- Construction d'un centre de formation professionnelle
- Construction de bâtiments destinés à l'hébergement, l'instruction générale, la gestion et l'encadrement de 400 stagiaires des 2ème et 3ème compagnie de formation professionnelle du RSMA-M

participent à l'atteinte des objectifs du cadre de performance, dont la valeur intermédiaire pour 2018 de 4 000 jeunes bénéficiant d'une formation et à l'indicateur de réalisation commun de 9 000 participants valeur cible en 2023 à atteindre.

Sur cette même période (2016) le 01/12/2016, le bénéficiaire unique a réalisé une remontée de dépenses de 3 240 576,11€. L'objectif du cadre performance en valeur intermédiaire pour 2018 est pour rappel de 6 329 475,00€ en termes de dépenses certifiées de l'axe.



La pêche en Martinique tient un rôle important au sein de l'économie. Secteur à forte valeur ajoutée, il représente environ 3 000 emplois directs et indirects. Au-delà de cette dimension purement économique, la pêche constitue un véritable lien social du fait de son caractère artisanal et vivrier.

Le secteur aquacole en cours de développement présente un potentiel certain. L'Ecole de Formation de Pêche Maritime et Aquacole (EFPMA) est le seul organisme agréé en Martinique disposant des formations dans le domaine de la pêche maritime et de l'aquaculture marine.

De nouveaux besoins de formation, en lien avec le développement du secteur, ont été recensés, tant relatifs aux métiers de la pêche et de l'aquaculture que plus largement à l'exploitation économique du domaine maritime.

Cependant, les locaux de l'école de formation des pêcheurs (42 ans d'existence) nécessitent une opération de modernisation des installations et outils pédagogiques et des travaux de confortement vis-à-vis du risque sismique.

L'objectif poursuivi est l'augmentation de la capacité et du niveau de formation des acteurs de la pêche.

En 2016, aucun dossier n'a été déposé sous cette sous-mesure. Il est envisagé pour l'année 2017 de contacter le Conseil d'administration de l'école afin de leur faire prendre connaissance des possibilités d'émarger à cette sous-mesure.

Axe prioritaire	11 - Performance administrative (FSE)
-----------------	---------------------------------------

La programmation de cette mesure est subordonnée à l'approbation par la collectivité de son plan de formation interne. Compte tenu de l'ampleur du chantier de fusion des ex conseil général et ex conseil régional, de la nécessité d'un état des lieux précis pour une identification des besoins réels en formation des agents et élus de la nouvelle collectivité, ce plan de formation interne n'a pas encore pu être définitivement établi. Avec la validation de l'organigramme et la nomination des Directeurs Généraux adjoints, les travaux sur les besoins en formation devraient aboutir et permettre le démarrage de la programmation sur cet axe..

Axe prioritaire	12 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER
-----------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Axe prioritaire	13 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE
-----------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Axe prioritaire	2 - TIC facteurs de compétitivité et d'inclusion
-----------------	--------------------------------------------------

**Priorité d'investissement: 2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique**

**• Objectif spécifique: 2.1 - Assurer l'équité numérique du territoire**

Le réseau très haut débit est très limité sur le territoire martiniquais. Les 3 principaux hôpitaux, 5 lycées pilotes, certaines collectivités locales, les opérateurs de télécommunication et 2 zones d'activité économique sont entièrement fibrées et donc déjà utilisateurs de la fibre optique.

L'objectif est le déploiement du très haut débit par la fibre optique (FTTH) en priorité sur les zones non couvertes du territoire puis dans les autres zones pour une montée en débit : 59% de la population devrait avoir accès à un débit minimum de 30 Mbits/s en 2018 en déployant 1 780 Km de fibre optique

La stratégie retenue dans le SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numériques) s'appuie autour de deux volets pour la desserte du territoire martiniquais :

- La mise en place d'actions de montée en débit pour 120 000 foyers et entreprises martiniquais prévue avant fin 2016.
- La couverture totale du territoire en Très Haut Débit FTTH

Le financement de ce grand projet européen s'étalera jusqu'en 2020 avec un budget global prévisionnel d'environ 180M€. Le dossier provisoire a été déposé en 2016, pour une programmation prévue en 2017. L'année 2016 a été consacrée à la préparation des différents marchés et à l'analyse de ce grand projet européen par JASPERS.

Axe prioritaire

3 - Performance et compétitivité pour la croissance

La Collectivité a identifié les cinq filières stratégiques reprises en partie dans le cadre de la S3 et sur lesquelles les efforts de structuration se concentreront:

- **L'agro-transformation**
- **La valorisation des ressources**
- **La santé et le vieillissement**
- **Le numérique**
- **Le tourisme**

L'objectif général de cette priorité d'investissement vise à :

- L'intégration de la chaîne de valeur au profit du territoire dans une démarche de consolidation des filières notamment par une offre de financement consolidée

- La diversification et le renforcement des activités de production locale de biens et de services,
- Une meilleure intégration des entreprises dans l'économie régionale et mondiale.

***Le PO 2014-2020 cible deux types d'actions :***

- **actions visant l'augmentation de l'offre de financement adaptée (ingénierie financière)**
- **actions collectives et individuelles visant la structuration et la diversification de la production tant dans les domaines industriel et artisanal que touristiques.**

Seules les mesures 322 et 324 ont fait pour le moment l'objet de programmation.

Concernant l'objectif spécifique 3.1 :- Améliorer la compétitivité des entreprises par leur implantation dans des lieux d'accueil offrant des services et des équipements mutualisés

Les mesures 3.1 et 3.1.1 sont soumises à la validation du Schéma Territorial de Développement Economique d'Innovation et d'Internalisation et à la décision stratégique du choix des outils d'ingénierie financière qui seront mis en œuvre par la Collectivité Territoriale de Martinique suite à évaluation ex-ante menée en 2015. Ces choix devraient intervenir d'ici la fin du premier semestre 2017. Des appels à projets seront lancés dès validation du SRDEII sur la mesure spécifiquement dédiée aux Zones d'activité Economiques.

Concernant l'objectif spécifique 3.2: Améliorer la compétitivité des entreprises martiniquaises par l'augmentation de l'offre de financement adaptée, la structuration et la diversification de la production

28 dossiers programmés représentant 54.5 M€ de cout total programmé (12.2M e de FEDER) au 31/12/2016.

### ***Sous-mesure 3.2.2 Structuration et diversification de la production***

La sous-mesure représente 33% de la programmation de l'axe 3 avec un cout total de 17M€ (6.6M€ FEDER).

Les entreprises d'agro-transformation sont les plus représentées depuis le début de la programmation sur la sous-mesure 322 (9/19 entreprises mais 12M€ de CT programmé sur 17M€ pour la mesure) en ce sens correspondant bien à l'une des filières stratégiques identifiée par le PO.

En matière de certification les dépenses remontent de façon régulière sur cette sous mesure (2.6M € certifiés au 31/12/2016 – et plus de 10M € en stock en mai 2017 sur cette sous-mesure dans les services).

### ***Sous-mesure 3.2.4 Soutien à l'industrie touristique***

La sous-mesure 324 représente à elle seule 67% de la programmation de l'axe. Seules 9 opérations représentant 36M€ de Cout total (5.6M € de FEDER) sont programmées L'opération SHD Diamond Rock représente à elle seule un cout total de 33 M€. Compte-tenu de l'importance de cette opération, le suivi de la certification est important. Le risque de sous-réalisation est actuellement sensible sur cette opération. Aussi de façon à garantir une bonne programmation de la sous-mesure sur ses objectifs prioritaires, un appel à projet sera lancé courant 2017 sur la sous-mesure 324 afin de faire émerger spécifiquement des dossiers hôteliers actuellement sous-représentés sur cette mesure en nombre de dossiers.

Axe prioritaire

4 - Réponses à l'urgence énergétique

**Priorité d'investissement: 4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables**

L'évolution historique de la consommation d'électricité en Martinique est principalement due à l'augmentation du niveau de vie (équipement des ménages en climatiseurs, chauffe-eau électrique...).

Selon les analyses prospectives d'EDF, sans efforts importants en matière de Maîtrise de l'Energie (MdE), la tendance historique à l'augmentation de la consommation générera un besoin de 80 MW d'ici 2025.

La Martinique s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique volontariste de réduction de sa dépendance aux énergies fossiles (94 % de la production en 2014) et d'augmentation de la pénétration des énergies renouvelable dans l'approvisionnement en électricité.

Il s'agit ainsi de mettre en place un mix- énergétique durable qui garantisse la sécurité de l'approvisionnement en électricité en cohérence avec les objectifs fixés par la Loi d'aout 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte : parvenir à l'autonomie énergétique à l'horizon 2030, avec comme objectif intermédiaire, l'atteinte des 50 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2020.

C'est dans cette optique, qu'un dossier relatif à un programme d'installation de 150 plateformes photovoltaïques en autoconsommation pour l'habitat particulier, avec stockage a été programmé en fin d'année 2016. Ce dossier d'un cout total de 3,9 M€ mobilise 1 M€ du FEDER.

Le stockage de l'électricité pour l'habitat permet de répondre à la problématique du décalage entre le pic des consommations et la production solaire. Bien que ce type d'opérations prises séparément ne contribue que très modestement à l'atteinte des objectifs du PO (moins de 1%), sa diffusion sur l'ensemble du territoire pourrait contribuer significativement à l'effacement des consommations aux heures de pointes.

Cependant les partenaires du Programme Territorial de Maîtrise de l'Energie (PTME) établi entre la CTM, l'ADEME, le SMEM et EDF, adossé au contrat de Plan Etat Région Département 2015-2020 et qui sont les contreparties institutionnelles du PO, prévoient plutôt de concentrer leur priorité de soutien stratégique sur le volet « solaire » sur le secteur tertiaire pour des raison d'économie d'échelle (absence de stockage donc dispositifs moins chers que pour l'habitat, à production équivalente) et de meilleur impact par opération sur les objectifs.

La rédaction de leur stratégie d'intervention devrait confirmer cette orientation.

Le soutien aux investissements en matière de stockage de l'électricité à grande échelle est également prévu dans le PO et souhaitable d'un point de vue technique car ces dispositifs assurent la stabilisation du réseau en y permettant l'accroissement de la pénétration des énergies renouvelables.

Un dossier de demande de financement a été déposé par EDF pour son projet d'installation d'une batterie de stockage à régulation de fréquence de grande capacité. Le financement de ce dispositif n'étant pas couvert juridiquement par un régime d'aide spécifique, la commission de régulation de l'énergie (CRE) a lancé une consultation fin 2016 afin de pouvoir déterminer les modalités de financement appropriées.

Les perspectives les plus probables de dépôt de dossiers pour 2017 reposent donc principalement sur des programmes d'installations de plateformes photovoltaïques en autoconsommation et sans stockage ainsi que sur le programme d'installation de chauffe-eau solaire individuels dans le cadre de la du partenariat pluriannuel reconduit fin 2016 entre EDF et la CTM.

De façon générale, cette mesure 4.1 du PO n'éveille pas d'inquiétude particulière sur les perspectives de dépôt de dossiers sur le volet « solaire » où une enveloppe indicative de 21 M€ est disponible.

Les émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel prédominent celles du secteur tertiaire. Elles s'élèvent ainsi à 430 kTeqCO<sub>2</sub> et représentent 18% du bilan GES de Martinique du fait notamment de l'obsolescence d'une partie du parc de logements : l'habitat traditionnel en partie dégradé et surtout le parc spontané notamment dans les secteurs urbains.

Dans le secteur tertiaire, les émissions de gaz à effet de serre s'élèvent à près de 400 kTeqCO<sub>2</sub> et représentent 16% du bilan GES de la Martinique. La branche Bureaux concentre près de 60% de ces émissions.

La mesure 4.2 du PO 2014-2020 cible son action sur la réduction de la consommation énergétique des bâtiments en rénovant les logements sociaux et les logements privés dégradés des quartiers prioritaires identifiés dans le cadre de la politique de la ville, ainsi que les bâtiments publics.

Les objectifs attendus résident dans la diminution des gaz à effet de serre du bâti résidentiel défavorisé et des bâtiments publics et la réduction de la facture énergétique pour les ménages précarisés.

A ce jour, il n'y a pas eu de dépôt de dossier sur cette sous-mesure.

Le lancement d'un appel à projets est envisagé au 2eme semestre 2017, en complémentarité de ceux qui seront lancés dans le cadre des ITI urbains et qui mobiliseront sur la sous-mesure, 3,5 M€ sur l'enveloppe disponible de 6 M€.

**Priorité d'investissement: 3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation**

**• Objectif spécifique 5.2 - Augmenter le taux de survie des entreprises par la compensation de leurs surcoûts liés à l'ultrapériphérie**

Le diagnostic territorial a montré que le faible niveau de compétitivité des entreprises martiniquaises est en partie dû aux surcoûts liés à l'ultrapériphéricité : éloignement, insularité, taille du marché..., le surcoût moyen observé pour 100 entreprises martiniquaises représente 27,6% de leur chiffre d'affaire pour les années 2010- 2011 et 2012. Ces surcoûts concernent :

- l'importation par les entreprises de matière premières, produits semi-finis, et emballages, non présents à la Martinique, en provenance d'Europe,
- l'exportation de produits martiniquais à des fins de commercialisation et de déchets notamment dangereux pour un traitement ou une valorisation selon les normes européennes.

Le PO 2014-2020, via l'allocation RUP, contribuera à compenser une partie des surcoûts subis par les entreprises et par les structures qui exportent des déchets dangereux en vue de leur traitement en Europe continentale, l'objectif est une augmentation du taux de survie des entreprises martiniquaises pour atteindre les chiffres nationaux.

144 dossiers de demande d'aide au fret ont été programmé au 31/12/2016 pour coût total de 44.8 M€ soit 17 M€ de FEDER. Cette subvention de fonctionnement correspond aux exercices 2014-2015 et 2016 des entreprises bénéficiaires..

Afin d'assurer la bonne programmation des opérations et le suivi de la certification dans de bonnes conditions, 7 agents certificateurs et instructeurs sont dédiés à la gestion de cette mesure.

L'ensemble du secteur productif est concerné par la sous-mesure 5.2.1. aide au fret. Si les grandes entreprises d'agro-transformation sont très représentées on remarque tout de même une bonne présence des petites entreprises qui bénéficient d'un taux bonifié.

Un appel à projet devrait être mené afin de faire émerger les demandes des petits opérateurs (artisans) non présents à ce jour.

En matière de certification il n'est pas possible à ce jour d'utiliser des méthodes simplifiées de type échantillonnage ou couts simplifiés ces dernières comportant des risques d'erreurs trop importants. Le Service instructeur opère donc une certification exhaustive des dépenses présentées.

Sur la sous-mesure 5.2.2 dédiée au transport des déchets seules 3 opérations ont été programmées pour

un coût total de 126 000€ (FEDER61 000€). Cela est dû au fait que le régime cadre SA 39297 ne permet pas d'intervenir sur le transport de déchets non dangereux n'ayant pas d'exutoire sur le territoire martiniquais. A ce sujet, une démarche a été entreprise par la Collectivité Territoriale de Martinique auprès du Ministère de l'Outre-Mer afin de faire évoluer les textes et pouvoir intervenir dans ce domaine. La loi de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer votée en début 2016 permet cette intégration. Il s'agit désormais de la part de l'Etat de faire évoluer le régime d'aide notifié en ce sens.

**Priorité 5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe**

• **Objectif spécifique 5.3 - Diminuer la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels majeurs**

La Martinique est une île particulièrement exposée aux risques naturels du fait de sa topographie et de sa situation géographique (zone de convergence des plaques), de l'exiguïté du territoire qui impose des zones urbaines denses ; aux constructions et infrastructures verticales majoritairement vulnérables. Les dégâts causés par les aléas naturels concernent l'ensemble des communes. Il est avéré que ce territoire est confronté de façon permanente à de nombreux risques naturels : sismique, mouvements de terrains (glissement de terrain, coulée de boue, chute de blocs, éboulement), cycloniques, volcaniques, submersions marines, inondations et liquéfaction des sols...

L'objectif poursuivi est d'assurer une meilleure sécurité à la population martiniquaise. En 2016, aucun dossier n'a été déposé et donc programmé sous la mesure 5.3. Toutefois, organisé en début d'année 2016, plusieurs réunions d'information sur cette sous-mesure avec certains bénéficiaires potentiels ont permis le dépôt fin novembre 2016, de 4 dossiers (au stade d'avant-projet pour 2 d'entre eux) .

Axe prioritaire

6 - Préservation et valorisation de l'environnement

**Priorité 6a - Investir dans le secteur des déchets afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations**

• **Objectif 6.1 - Diminuer la production de déchets et augmenter les quantités valorisées**

La Martinique s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche ayant pour objectif de créer dans des conditions techniques et économiques viables, des filières pour chaque type de déchet en privilégiant dans l'ordre la prévention, le réemploi, la valorisation, l'enfouissement, conformément à la directive CE 2008/98/CE.

En 2016, une opération a été programmée sous la sous-mesure 6.1.2, permettant de structurer une filière de valorisation matière pour les matières de vidanges. Ce sont 1 000 tonnes annuelles de déchet qui sont détournées de la filière de stockage en vue d'une valorisation, pour un montant total projet de 1,82 M€ soit (0,7 M€ du FEDER). Cette opération devrait participer une fois réalisée à l'atteinte de 3,3 % de l'objectif

qui est de créer 30 000 tonnes de capacité d'accueil de déchets, en privilégiant la valorisation.

La période 2014-2016 est aussi impactée par des évolutions institutionnelles qui ont un impact significatif sur la mesure 6.1 :

En 2014, les 3 EPCI qui assuraient la compétence collecte et traitement ont cédé la compétence traitement à une nouvelle entité: le SMITOM, devenu le Syndicat Martiniquais de Traitement et de Valorisation des Déchets (SMTVD). Ce syndicat responsable de la gestion des déchets, hors collecte à l'échelle de l'île a eu pour premier objectif de mener à son terme le projet du complexe environnemental du Petit Galion au Robert, déposé sur le PO FEDER 2014-2020 sous le format d'un grand projet européen GPE.

Cette évolution de la gouvernance peut expliquer l'absence de dépôt d'autre dossier relatif à la prévention ou à la valorisation de déchets, dans la mesure où le SMTVD, structure émergente aux ressources provenant pour l'essentiel des dotations des EPCI, est chargé prioritairement d'engager plus de 50 M€ de crédits sur le seul projet du complexe et de mettre en exécution le plan d'urgence de gestion des déchets.

La loi de transition énergétique vers une croissance verte promulguée en 2015 a également impacté le montage du dossier de GPE. Les nouvelles orientations réglementaires ont ainsi rendu inéligibles les dépenses liées au prétraitement mécano biologique et diminué de plus de 13M€ l'assiette éligible du projet, entraînant sa sortie du cadre des GPE et conduisant à la délocalisation de son approbation au niveau local.

Cependant, l'assistance de JASPERS mise en place par la BEI pour les GPE a été maintenue durant l'année 2016, et est prévue jusqu'à l'achèvement de l'instruction du dossier.

### **Priorité 6b - Investir dans le secteur de l'eau afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations**

#### **• Objectif 6.2 - Améliorer la continuité de la distribution de l'eau potable**

La dissolution par décision préfectorale des 3 syndicats SICSM, du SCCCNO et du SCNA au 31 décembre 2016, s'accompagne du transfert de leur compétence à partir du 1er janvier 2017 aux 2 EPCI concernés (CAESM et CAP NORD), en anticipation des directives de la loi portant Nouvelle Organisation territoriale de la République d'août 2015 (loi NOTRE), qui ne prévoient l'attribution des compétences en matière d'eau potable et d'assainissement aux EPCI qu'à partir de 2020. L'objectif de cette démarche initiée suite aux Etats Généraux pour l'Outre-Mer en 2009 est la baisse des tarifs du service rendu aux usagers, à atteindre par l'amélioration de la gouvernance pour une meilleure cohérence dans l'action et une optimisation des coûts.

Un nouveau dispositif d'accompagnement des maîtres d'ouvrages pour l'amélioration du service rendu aux usagers « Plan Eau DOM » a été mis en place fin 2016 par l'Etat, pour une durée de 10 ans suite aux recommandations du Comité interministériel de modernisation de l'action publique après l'évaluation de la politique de l'eau en Outre-Mer.



Ce dispositif qui sera déployé progressivement à partir de 2017 vise en l'élaboration d'un plan pluriannuel d'actions pour améliorer la gouvernance, renforcer l'ingénierie et consolider le financement de projets structurants, en mobilisant l'expertise et les fonds de l'Etat dans le cadre du contrat de Plan Etat Région Département (CPERD), du Fond Exceptionnel d'Investissement (FEI), de l'Agence Française de Développement, de la Caisse des dépôts et Consignations (CDC) et de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFD ex-ONEMA).

Les critères de sélection et de mise en œuvre du FEDER ont vocation à être pris en compte dans les plans d'actions à venir, ce qui devrait permettre à l'autorité de gestion du FEDER de disposer également, par le biais de ce dispositif d'un panel de dossier conformes aux attentes des partenaires stratégiques et financiers et ayant reçu en amont de l'instruction un avis collégial d'opportunité.

Dans cette optique, le DOMO est appelé à être stabilisé en 2017 en prenant compte ce nouveau dispositif et en optimisant les conditions financières d'intervention du FEDER, au vu des capacités limitées des gestionnaires.

**Priorité 6b - Investir dans le secteur de l'eau afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations**

- **Objectif 6.3 - Améliorer la qualité des eaux de baignade par une meilleure gestion des eaux usées**

La Martinique s'est dotée d'un nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) pour la période 2016-2021, opposable aux document d'urbanisme, qui découle de la Directive Cadre sur l'Eau, du niveau Européen et des lois sur l'eau et des milieux aquatiques et Grenelle du niveau national et qui fixe les priorités et les plans d'actions à mettre en œuvre à l'échelle du bassin martiniquais.

Le SDAGE identifie des besoins d'investissements à hauteur de 100 M€ concernant la mise en conformité des ouvrages d'assainissement collectif (stations d'épuration et réseaux) et l'extension des réseaux d'assainissement.

Parallèlement, le PO 2014-2020 soutient au travers d'une enveloppe dédiée de 8 M€ les actions visant à moderniser et rationaliser les équipements d'assainissement, pour assurer l'amélioration de la qualité des eaux de baignades et des eaux en général, et requalifier ainsi l'état écologique de l'eau, avec une attention particulière apportée aux zones à enjeux environnementaux

Selon les critères de sélection retenus, les opérations retenues sur le PO FEDER doivent être en cohérence avec le SDAGE et doivent être placées dans le cadre d'interventions d'un schéma directeur.

En terme d'impact environnemental, la contribution des fonds alloués doit être vérifiée par l'atteinte d'un objectif spécifique (indicateur de résultat) : l'augmentation du nombre de zones de baignade d'excellente qualité.

Ainsi, compte-tenu de l'importance des besoins, des orientations du SDAGE, du cadrage du FEDER du financement mobilisable, une priorisation des investissements par les maîtres d'ouvrages s'avère indispensable.

Jusqu'au 31 décembre 2016, les principaux bénéficiaires de la mesure 6.3 étaient les 3 syndicats intercommunaux\* (SICSM, SCCCNO, SCNA) et les 2 collectivités territoriales\*\* (CACEM/ODYSSI et commune du Morne-Rouge), gestionnaires des infrastructures de production et de la distribution de l'eau potable et par ailleurs, de la collecte et du traitement des eaux usées et pluviales.

Sur la période 2015-2016, 10 dossiers de demande d'aide ont été déposés par les maîtres d'ouvrages (SICSM, ODYSSI et SCCCNO) sur la mesure eaux usées, pour un coût total de 20 M€ et un besoin FEDER de 6 M€, soit 85 % de l'enveloppe disponible.

### **Priorité 6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel**

- **Objectif 6.4 - Valoriser les patrimoines naturels et culturels par la protection, l'aménagement et la restauration des sites**
  - **Sous-mesure 6.4.1. Valorisation du patrimoine naturel**

En 2016, 2 opérations ont été programmées sur la sous-mesure 6.4.1, l'une dans l'optique d'actualiser et de compléter la connaissance sur la biodiversité marine côtière et l'autre dans celle de collecter l'ensemble de la connaissance sur la biodiversité martiniquaise pour constituer un portail d'accès à l'attention d'une cible très large : grand public, collectivité, scolaires, chercheurs etc...

Le montant total programmé s'élève à 0,85 M€ soit 0,35 M€ du FEDER.

La recherche d'opérations d'investissement sera priorisée pour l'année 2017, notamment à travers la mise en place d'un appel à projet.

Les réunions techniques avec les bénéficiaires potentiels permettent d'envisager la présentation d'opérations de type « sentiers de découverte », en cohérence avec l'atteinte de l'objectif de cet axe.

Axe prioritaire	7 - Transport et accessibilité, leviers de compétitivité et de mobilité
-----------------	-------------------------------------------------------------------------

### **Priorité d'investissement: 7b - Stimuler la mobilité régionale par la connexion de noeuds secondaires et tertiaires aux infrastructures RTE-T, y compris des noeuds multimodaux**

- **Objectif spécifique:7.1 - Augmenter le flux extérieur de personnes et de marchandises au départ et à l'arrivée du territoire martiniquais**

## L'objectif

- Pour les infrastructures aéroportuaires, l'adaptation aux nouveaux types d'avions et d'amélioration de la fluidité du trafic dans l'aérogare principale, ainsi que l'adaptation au développement de l'activité croisière tête de ligne. Cet investissement devrait permettre d'augmenter de 34,73% le trafic passager de l'aéroport par rapport à 2013.
- Pour les infrastructures portuaires, adapter les infrastructures à l'arrivée de navires de plus grande taille, améliorer les conditions d'accueil des croisiéristes et l'optimisation du traitement des flux par un outil adapté qui attireront les compagnies de croisière. L'objectif visé concerne le doublement du nombre de croisiéristes.

En 2016, deux dossiers sont en portefeuille pour un cout total de 110 150 000€ et une participation FEDER de 32 000 000€.

Le dossier de l'infrastructure aéroportuaire est en cours d'instruction le cout total est de 68 158 000€ ( dont 19 000 000€ de FEDER). Le dossier de l'infrastructure portuaire ne peut être programmé, le régime cadre autorisant l'aide n'ayant pas encore été notifié .

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
-----------------	-----------------------------------------------------------------------------------------

Malgré l'augmentation de la création d'entreprise et de la part des auto-entrepreneurs sur notre territoire, le taux de survie à 3 ans des entreprise est en Martinique est inférieur à la moyenne nationale de près de 10%. De plus, ces entreprises sont encore trop peu créatrices d'emploi autre que celui de l'entrepreneur.

L'objectif de cette sous mesure est de développer la création d'entreprises ainsi que la qualification et l'expertise des entrepreneurs afin de réduire le nombre de chômeurs par l'entreprenariat et augmenter le nombre d'emplois salariés liés à l'entreprenariat.

En 2016, 3 opérations ont été programmées sur cette sous mesure pour un cout total de 1 020 365 € dont 62% de cofinancement FSE, soit 630 821 €.

Il s'agit de dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise, et de formations à destination des jeunes chefs d'entreprises au bénéfice prévisionnel de 360 participants demandeurs d'emploi et actifs indépendants.

Parmi les opérations programmées,

- 2 opérations portées par initiative Martinique :
  - favoriser la pérennité des entreprises accompagnées grâce à un accompagnement individualisé à la création d'entreprise : l'accompagnement individualisé et le parrainage complètent avantageusement les formations existantes, répondant concrètement aux problématiques particulières des entreprises accompagnées. Ces moyens permettront aux chefs d'entreprise de mettre en œuvre des plans d'actions et des stratégies élaborés avec le

concours des experts dans les domaines de la gestion courante de l'entreprise. Il s'agit d'un saut qualitatif favorisant le développement de leur activité. Cette opération prévoit l'accompagnement de 180 participants sur 3 ans.

- développement des compétences et formation des chefs d'entreprises accompagnés : permettre une pérennisation des entreprises créées par un accompagnement adapté par le biais de formations et d'ateliers, d'organisation de réunion d'information et surtout de la création d'un club d'entrepreneurs. Les objectifs visés sont : permettre prioritairement aux sans emploi de créer et pérenniser leur activité, permettre aux demandeurs d'emploi devenus chef d'entreprise de monter en compétences pour une meilleure intégration des notions liées à la gestion d'une entreprise, de développer un savoir être de chef d'entreprise grâce aux formations et ateliers, apprendre aux nouveaux chefs d'entreprise de travailler en réseau afin de favoriser les échanges et le développement des synergies, le rapprochement des intérêts professionnels, la mise en œuvre des actions communes.
- Une opération portée par l'association AADCP :
  - émergence de projet, création d'activité : permettre aux porteurs de projet ayant réellement un projet de création d'activité mais qui nécessite un temps d'approfondissement et d'étude du projet avant sa mise en œuvre, de mieux l'appréhender et de mieux se préparer. L'opération s'articule en deux phases : Ingénierie collective, et émergence de projet et a pour objectif de mieux appréhender les étapes de la création d'activité, en ayant une préparation en amont permettant de passer de l'IDEE au Projet et prendre une décision quant au choix de s'inscrire dans une démarche entrepreneuriale ou non. Elle concerne 180 demandeurs d'emploi ayant un projet de création d'entreprise.

Axe prioritaire

8 (2) - Développement endogène des territoires

**Priorité d'investissement: 8b - Favoriser une croissance propice à l'emploi par le développement d'un potentiel endogène dans le cadre d'une stratégie territoriale concernant certaines régions, y compris la reconversion des régions industrielles en déclin ainsi que l'amélioration de l'accès aux ressources naturelles et culturelles spécifiques et de leur développement**

- **Objectif spécifique: 8(2)1 - Augmenter la création de richesses et d'emplois par la valorisation du potentiel touristique endogène**

Sur un territoire comme celui de la Martinique, où les contraintes socio-économiques sont démultipliées du fait de l'exiguïté, la création d'emplois est un challenge permanent. Si le tourisme est de facto l'un des seuls vecteurs de développement économique réellement porteur pour la Martinique, comme pour de nombreux pays, ce secteur d'activité est extrêmement concurrentiel, d'une part, et connaît d'autre part d'importantes mutations : montée en puissance de destinations nouvelles, modifications des modes de consommation, crise économique, tous ces paramètres imposent de revoir les modalités du modèle économique jusque-là prévalent, afin de les adapter à la nouvelle donne et de renforcer encore l'attractivité du territoire face à la concurrence. Mais l'attractivité d'une destination, c'est aujourd'hui également la qualité de ses infrastructures, de ses équipements et de ses prestations. Face à ces constats, les acteurs publics sont amenés à mettre en œuvre des projets d'aménagement du territoire d'envergure. Ce qui conduit à cibler 9 espaces d'aménagements à fort potentiel touristique (EAT) :

- Pointe Faula, (commune du Vauclin)

- Macabou, (commune du Vauclin)
- Grande-Anse, (commune des Anses-d'Arlet)
- Arrière plage des Salines, (commune de Sainte Anne)
- La Pointe du Marin/Belfond. (Commune de Sainte-Anne)
- La Pointe Cherry, (commune du Diamant)
- La Pointe du Marin, Spoutourne (commune de Trinité)
- L'Anse à l'Ane, (commune des Trois-Ilets)
- Anse Mitan, Pointe du bout, (commune des Trois-Ilets)

Sur ces sites, il s'agit de créer ou de restructurer des infrastructures et des équipements supports d'attractivité touristique et de création d'activités et d'emploi.

En 2016, aucune opération n'a été programmée sur cette mesure. Toutefois, pour 2017 plusieurs entretiens seront organisés avec les pouvoirs publics, porteur de projet identifiés par les territoires concernés. Lors de ces entretiens, il est prévu d'établir la liste exhaustive des projets pour chaque site concerné avec un plan de financement prévisionnel par opération.

Axe prioritaire

9 - Attractivité et inclusion dans les territoires

**Priorité d'investissement: 9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité**

**Objectif spécifique: 9.1 - Améliorer la prise en compte des personnes âgées par une offre d'équipements adaptée**

En 2014, près d'un quart des Martiniquais a plus de 60 ans. La population vieillit de façon plus prononcée qu'ailleurs en France. A l'horizon 2030, près de 40 % de la population en Martinique sera âgée de 60 ans et plus, contre 30 % en France hexagonale, positionnant la Martinique au 1er rang des régions françaises les plus âgées (chiffres INSEE). Du fait du vieillissement de la population, les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, les régimes d'assurance maladie, les professionnels de santé et les familles ont à faire face à un problème majeur, celui de la prise en charge de la dépendance des personnes âgées. L'objectif premier de la politique en faveur des personnes âgées vise à favoriser l'autonomie en institution et/ou le maintien à domicile. L'aide au maintien à domicile a été adaptée à l'évolution démographique de la population âgée et à celle du contexte social, grâce à une augmentation et une diversification des moyens. L'hébergement collectif regroupe aujourd'hui trois grands types de structures "traditionnelles" : les logements-foyers, les maisons de retraite et les services hospitaliers de soins de longue durée (anciennement appelés services de long séjour). Le nombre de places d'accueil dont dispose aujourd'hui la Martinique est en dessous de la moyenne nationale : l'île affiche un ratio de 67 places pour 1000 personnes âgées de plus de 75 ans quand le national en compte 122. Cette adaptation doit se réaliser à deux niveaux : l'augmentation de la capacité d'accueil des structures collectives et l'augmentation du nombre de logements individuels équipés pour ce public spécifique.

En 2016, un dossier a été déposé construction d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées

dépendantes mais n'a pas pu être programmé car il s'agissait d'une demande de construction et non de rénovation. Face à cela une demande de modification du PO introduite fin d'année 2016 permettra la prise en compte par les fonds européens de cette opération.

**Objectif spécifique: 9.2 - Améliorer l'inclusion sociale par une offre d'équipements socio-culturels adaptée**

Dans un contexte marqué par la résistance des problèmes sociaux et des phénomènes de ségrégation urbaine identifiés et dans un besoin de rééquilibrage territoriale, l'un des thèmes de cet axe est de favoriser le lien social. La sous-mesure 9.2 se caractérise par la création de cette thématique.

En 2016, aucune opération n'a pu être programmée. Toutefois, 3 dossiers ont bénéficié d'une attestation de dépôt lors de cette année. Ainsi, il est envisagé une programmation de ces dossiers en 2017 pour un montant global de 9 234 777,79€.

**11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]**

Dans les critères de sélection, seuls les mesures 8.2 FSE "Augmenter le taux d'emploi par des actions ciblées sur la formation et l'insertion professionnelle des jeunes NETTs", 9.2 FEDER "Améliorer l'inclusion sociale par une offre d'équipement socio-culturels adaptés", 10.1 FSE "Augmenter le nombre d'actifs qualifiés sur le marché du travail" ont des critères dédiés à la prise en compte de l'égalité hommes-femmes et/ou ciblent les femmes.

Dans le dossier type de demande d'aide, il est demandé aux porteurs de projet de justifier, d'argumenter la prise en compte des priorités transversales (y compris dans notre dossier AAP type). De fait, même s'il n'y a pas de prise en compte de ce principe horizontal, l'argumentaire permet au porteur d'être sensibilisé à minima sur la question.

Une réflexion, dans la mise en oeuvre du PO, sur la transposition et l'application de la législation et de la politique de l'Union en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans le domaine des Fonds ESI sera menée très rapidement.

**11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]**

Il n'est pas possible d'évaluer l'impact du programme sur la thématique transversal du développement durable, car au 31 décembre 2016, le PO FEDER ne présente pas de réalisation.

Le PO FEDER-FSE Martinique est fortement axé sur le développement durable, avec concentration thématique sur l'axe 4, des objectifs ambitieux sur la formation et le soutien pour le développement économique endogène.

Au vu de l'orientation forte de ce programmes, les critères d'instruction des opérations intègrent nécessairement des exigences liées au développement durable.

#### **11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

<b>Axe prioritaire</b>	<b>Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)</b>	<b>Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)</b>
4	2 043 330,54	4,92%
6	192 595,55	0,30%
<b>Total</b>	<b>2 235 926,09</b>	<b>0,43%</b>

#### **11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme**

Un comité de suivi interfonds est créé pour assurer le pilotage stratégique des fonds européens structurels et d'investissement mobilisés en Martinique au titre de la période 2014-2020.

Dans ce cadre, ses membres ont examiné les informations et les données relatives à l'exécution quantitative, qualitative et financière du programme de développement rural de la Martinique:

- Dans le cadre de la consultation suite à l'élaboration du RAMO 2015
- lors de la rencontre annuelle du 23 au 25 novembre 2016.

## **12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

### **12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations**

Dans le cadre de la mise en place de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM au 1<sup>er</sup> Janvier 2016, la gouvernance locale évolue. Une direction de gestion des fonds Européens est dès lors créée, sous la responsabilité de la direction générale des services de la CTM.

Au sein de cette direction, la mission évaluation et performance des fonds européens exerce les missions relatives à l'évaluation, au suivi des indicateurs, à la performance et plus précisément :

- Définition et mise en œuvre des plans d'évaluation,
- Elaboration des rapports de mise en œuvre,
- Mise en place et suivi des indicateurs de la performance,
- Restitution et valorisation des données.

Du fait de la création de cette nouvelle direction, le plan d'évaluation validé en Novembre 2015 a :

- Nécessité certaines modifications d'ordre institutionnelles,
- Eté partiellement impacté au sujet des activités planifiées en 2016 pour des raisons institutionnelles, donc, et organisationnelles.

Dans la partie ci-dessous, nous présenterons les travaux et changements effectués au sujet du plan d'évaluation durant l'année 2016.

- TRAVAUX EFFECTUES DURANT L'ANNEE 2016
  - En termes de modifications du plan d'évaluation:

Les mentions faisant référence à l'ancienne gouvernance ont été remplacées par celles faisant référence à l'actuelle Direction de Gestion des Fonds Européens de la CTM.

- En termes de réalisations :

Des rapports de mise en œuvre ont été effectués et livrés (FEDER-FSE, FSE-ETAT, FEADER). A ce titre, une procédure d'élaboration des rapports de mise en œuvre a été élaborée et annexée au descriptif de système de gestion et de contrôle (DSCG) envoyé à la CCIC.

Aussi, le cadre du guide régional des indicateurs FEDER-FSE et FSE ETAT a été conçu mais reste à compléter. Sur la même thématique, un document recoupant les indicateurs de performance, réalisation, financiers et spécifiques par axe et par priorité a été réalisé. Ces documents participent d'ores et déjà au suivi de la performance des fonds FEDER-FSE et FSE Etat.



En collaboration avec les services internes à la DGFE, la réflexion autour de l'analyse du recueil et de la sécurisation des données a été entamée mais reste à approfondir. Particulièrement en termes de stabilisation des outils d'instruction, mais aussi en termes de méthodes de recueil des données.

De plus, un cahier des charges types de réalisation des évaluations a été élaboré.

### **CREPI 2016 :**

Enfin, le premier Comité Régional de la Performance Interfonds (CREPI) s'est tenu le 04 Novembre 2016. Les actions/travaux et livrables attendants cités ci-dessus y ont été présentés et actés.

- En termes de modifications du plan d'évaluation :

Il y a été précisé que quand bien même l'axe 3 du PO FSE-ETAT et les évaluations correspondantes sont sous la responsabilité de l'Etat (Préfecture et DIECCTE), l'organisme intermédiaire (CTM, DGFE) peut solliciter des évaluations sur ce même axe. Au-delà de la démarche d'évaluation interfonds, il s'agit ici d'une réelle volonté de mutualiser les évaluations dans le cadre du CREPI.

- En termes de réalisations :

Dans une dynamique d'opérationnalité et de performance ; des précisions, replanifications et planifications d'actions et livrables correspondants ont été identifiées et actées à horizon 2017. Plus particulièrement d'ici à la fin du premier trimestre 2017, période retenue pour la tenue du CREPI n° 2.

Ces éléments sont précisés ci-dessous.

- TRAVAUX PLANIFIES POUR L'ANNEE 2017
  - En termes de modifications du plan d'évaluation :

Dans un premier temps, il paraît important de préciser que lesdites modifications du plan d'évaluation en termes d'énoncés et de planifications seront effectuées par la mission évaluation et performance de la DGFE CTM, puis présentées et actées au CREPI n°2.

Les éléments faisant référence à l'autorité de gestion Etat au sujet de l'axe 3 du PO FSE-Etat et évaluations correspondantes (cité ci-dessus) seront précisés.

- En termes de réalisations programmées :

Les actions du planning prévisionnel partiellement effectuées ou non commencées et replanifiées au CREPI n°1 à horizon 2017 concernent :

- La consolidation du guide des indicateurs,
- La consolidation du circuit de recueil et de sécurisation des données,
- La mise en place d'un système de collecte des données consolidé,
- L'élaboration d'un système de pilotage par la performance (Sensibilisation et collaboration continue avec les services),
- La mise en place d'un plan de formation à l'évaluation et à la performance interfonds,
- La consolidation / Le perfectionnement des fiches d'évaluation,
- La revue de l'évaluation de mise en œuvre (E15) en termes de planification et de fond,
- L'identification d'acteurs internes et externes à convier aux CREPIs postérieurs au CREPI n°2,
- La revue de la pertinence de certains indicateurs spécifiques en termes de possibilité de les renseigner, de les atteindre, et de les évaluer.

## **12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication**

La stratégie de communication interfonds a été validée en novembre 2016.

### **1. Animation du territoire / Appui aux porteurs**

Pour 2016, la cellule « Appui aux porteurs » a conduit deux types d'actions :

- **Les actions en bilatéral**

Depuis janvier 2016, *en complément des actions effectuées en 2015* et durant le 1er semestre 2016, les porteurs de projets potentiels sont toujours reçus selon les conditions suivantes :

- Par téléphone, par courriel ou en présentiel
- Publics comme privés (établissements publics, villes ; porteurs de projets comme cabinets-conseils)
- Avec les services instructeurs concernés par la thématique
- Sur différents thèmes : Gouvernance et contenu des programmes, éligibilité des projets, taux d'intervention, formalisation des demandes etc...

Plus de 200 entretiens assurés dont les remontées d'informations permettent d'affiner le travail d'élaboration du document de mise en œuvre, et pouvant durer jusqu'à 1h30. L'accent a été mis sur les séances de travail avec les villes afin d'accélérer le dépôt de dossiers correctement montés et conséquents en termes de montants. Une fiche d'entretien a été élaborée et soumise à chaque entretien.

- **Les actions groupées**

Les actions ciblées en direction des privés (via les organismes professionnels) ou des publics (EPCI, communes), à leur demande ou à l'initiative de la Collectivité territoriale de Martinique, sont poursuivies

avec une mise à jour des informations et une définition en cours d'un réseau de partenaires – relais.

- Vers les privés, essentiellement, les entreprises

Organismes socio-professionnels : CGPME, FTPE

Les organismes spécialisés dans le Conseil et l'accompagnement des entreprises : Maison de l'entreprise de Martinique (MEM).

Des animations sur Power Point présentent le cadre général des fonds européens 2014-2020 (axes d'intervention, chiffres, gestion) et les nouveautés, les mesures les concernant plus particulièrement. D'autres animations rappelant les conditions d'intervention des fonds européens à travers la vie d'un dossier ont été réalisées et communiquées aux acteurs en fonction des centres d'intérêts identifiés.

- Interaction, questions-réponses
- environ 40 personnes

Outre la gestion quotidienne des demandes d'information émanant des acteurs et la réponse aux différentes demandes d'interventions spécifiques (Présentation des P.O. aux élus selon la thématique dont ils ont la responsabilité etc...), la mission travaille à :

- La mise en place d'un réseau d'information et d'accompagnement des porteurs de projets sur l'ensemble des thématiques des P.O. L'idée est de créer un éco - système d'accompagnement autour des porteurs de projets européens
- La mise en place d'une seconde session d'information-formation à destination des Cabinets-Conseils
- L'élaboration d'un « parcours d'une demande de subvention »
- L'élaboration de fiches thématiques
- La présentation des P.O. sur le site via une arborescence avec plusieurs entrées :
  - Par Fonds
  - Par Axe
  - Par Thématique
  - Par type de Bénéficiaire
  - Par type d'Actions
  - Par mot-clé avec une réponse « simple » et une réponse « développée ».
- La mise en ligne de documents de référence :
  - Décret d'éligibilité avec présentation dynamique
  - Documents de mise en œuvre

Il est aussi prévu de développer des actions spécifiques, telles que :

- La prochaine session d'information-formation à destination des Cabinets-Conseils, en cours d'élaboration, sera mise en place dès validation des documents de mise en œuvre
- Les documents Power- point présentés au cours des rencontres sont en cours de « formatage » pour

une mise en ligne sur le site dédié

- Une normalisation basée sur une « interconnexion » entre les dispositifs d'aide CTM et européens – type d'aides, bénéficiaires, contacts, est en cours.

**13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

**14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel**

**• Une gouvernance régionale modifiée**

La Région a lancé, le 22 juin 2015, un appel à candidature pour la mise en œuvre des stratégies de développement urbain intégrée au travers de l'outil ITI.

La piste d'audit prévue initialement dans le cadre de la mise en œuvre des ITI urbains a été modifiée suite au changement de gouvernance en 2016. Ce travail de modification du système de gestion et de contrôle a été effectué entre mars et juillet 2016.

Des courriers accusant réception aux trois territoires soumissionnaires ont été envoyés en septembre 2016: villes de Fort de France et du Lamentin ainsi que par Cap Nord qui présente une initiative conjointe des villes du Robert et de Sainte-Marie.

**• La sensibilisation des élus régionaux et des services de la collectivité aux enjeux du développement urbain en Martinique au travers le PO FEDER-FSE 2014-2020**

Des réunions ont été organisées avec le service de la politique de la Ville de la CTM, les différents services instructeurs de la direction des fonds européens et les trois chargés de mission Politique de la Ville de la Préfecture afin de les sensibiliser les agents qui seront en lien avec la mise en œuvre des stratégies ITI urbains. Ces dispositifs sont nouveaux sur la programmation 2014-2020, l'objectif est qu'il soit mieux appréhender par l'ensemble des acteurs.

Les points suivants ont été abordés:

- Les enjeux du développement urbain au sein de UE 2020 et les engagements de la France à travers l'Accord de Partenariat ;
- Qu'est-ce qu'une stratégie urbaine intégrée ?
- Le développement urbain sur les générations 2007-2013 et 2014-2020 ;
- Les outils de l'approche intégrée et les modalités de mise en œuvre ;
- Quels liens entre Politique de la Ville et ITI urbains ?
- Les territoires concernés en Martinique ;
- La présentation du réseau Europe urbain du CGET

Une présentation détaillée a été effectuée en parallèle auprès du Président du Conseil Exécutif sur les territoires concernés par la nouvelle géographie prioritaire de la Politique de la Ville et les enjeux de développement des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).

Dans l'appel à candidatures a été prévue une phase dédiée à la précision des stratégies sélectionnées.

Ce sont ainsi trois ateliers qui seront mis en œuvre avec chaque territoire en 2017:

- **Atelier « Stratégie territoriale des ITI »** : il sera question de travailler sur les qualités des stratégies proposées (identification des points forts et faibles) et la cohérence entre les Contrats de Ville, le PO FEDER-FSE et les stratégies des territoires. Cet atelier servira également à rappeler les principes des ITI urbains et les objectifs de la stratégie UE 2020 dans sa dimension urbaine ;
- **Atelier « Système de gestion et de contrôle »** : cet atelier permettra de sensibiliser les territoires aux nouvelles exigences en matières de gestion et de contrôle des fonds européens et d'accompagner les territoires dans la définition de leur piste d'audit. Les questions relatives au contrôle interne et à la lutte contre la fraude seront également traités ;
- **Atelier « Conventonnement et supervision »** : cet atelier sera chargé de réaliser un travail d'adaptation des différents documents type s'inscrivant dans cette piste d'audit et des fiches action. Il sera également réalisé un travail sur la convention type puisque chaque territoire propose une gouvernance différente. Il sera alors traité des modalités de supervision de l'autorité de gestion CTM sur les Autorités urbaines, organismes intermédiaires.

#### **14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds**

#### **14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales**

#### **14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes**

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)

Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)



**14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant**

**14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées**

**PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE**  
**[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

**15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU**  
**PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°**  
**1303/2013]**

**16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

**17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

**18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [ARTICLE 19, PARAGRAPHES 4 ET 6, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1304/2013 (LE CAS ÉCHÉANT)]**

Le rapport présenté en 2019 doit présenter et évaluer la qualité des offres d'emploi reçues par les participants à l'IEJ, y compris les jeunes défavorisés, les jeunes issus de communautés marginalisées et les jeunes qui ont quitté le système éducatif sans qualifications. Le rapport doit présenter et évaluer les progrès qu'ils ont accomplis en matière de formation permanente, dans la recherche d'un emploi durable et décent ou le suivi d'un apprentissage ou d'un stage de qualité.

Le rapport doit présenter les principaux résultats des évaluations concernant l'efficacité, l'efficience et l'impact de la contribution conjointe du Fonds social européen et des fonds spéciaux alloués à l'IEJ, notamment pour la mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse.

--

## Documents

<b>Intitulé du document</b>	<b>Type de document</b>	<b>Date du document</b>	<b>Référence locale</b>	<b>Référence de la Commission</b>	<b>Fichiers</b>	<b>Date d'envoi</b>	<b>Envoyé par</b>
Résumé citoyen 2016	Résumé à l'intention des citoyens	22 févr. 2018		Ares(2018)2899910	FEDER2016	4 juin 2018	nguefore
Courrier de la CTM	Résumé à l'intention des citoyens	22 févr. 2018		Ares(2018)2899910	Courrier de la CTM	4 juin 2018	nguefore

## Résultats de la dernière validation

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.10	L'axe prioritaire 8 (1) doit relever d'un seul Fonds.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 1.1, indicateur: IS01, catégorie de région: L, année: 2014 (0,00 < 10,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 1.1, indicateur: IS01, catégorie de région: L, année: 2015 (0,00 < 10,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 1.1, indicateur: IS01, catégorie de région: L, année: 2016 (0,00 < 10,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 10(2), priorité d'investissement: 10a, objectif spécifique: 10.1, indicateur: IS38, catégorie de région: L, année: 2016 (null < 50,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 2c, objectif spécifique: 2.2, indicateur: IS03, catégorie de région: L, année: 2014 (0,00 < 5,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 2c, objectif spécifique: 2.2, indicateur: IS03, catégorie de région: L, année: 2015 (0,00 < 5,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 2c, objectif spécifique: 2.2, indicateur: IS03, catégorie de région: L, année: 2016 (null < 5,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 3.1, indicateur: IS05, catégorie de région: L, année: 2014 (0,00 < 57,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 3.1, indicateur: IS05, catégorie de région: L, année: 2015 (0,00 < 57,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 3.1, indicateur: IS05, catégorie de région: L, année: 2016 (null < 57,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 3.1, indicateur: IS06, catégorie de région: L, année: 2014 (0,00 < 57,00). Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 3.1, indicateur: IS06, catégorie de région: L, année: 2015 (0,00 < 57,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 3.1, indicateur: IS06, catégorie de région: L, année: 2016 (null < 57,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 3.2, indicateur: IS05, catégorie de région: L, année: 2014 (0,00 < 57,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 3.2, indicateur: IS05, catégorie de région: L, année: 2015 (0,00 < 57,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 3.2, indicateur: IS05, catégorie de région: L, année: 2016 (null < 57,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4c, objectif spécifique: 4.2, indicateur: IS08, catégorie de région: L, année: 2014 (0,00 < 29,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4c, objectif spécifique: 4.2, indicateur: IS08, catégorie de région: L, année: 2015 (0,00 < 29,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4c, objectif spécifique: 4.2, indicateur: IS08, catégorie de région: L, année: 2016 (null < 29,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 5.2, indicateur: IS05, catégorie de région: O, année: 2014 (0,00 < 57,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 5.2, indicateur: IS05, catégorie de région: O, année: 2015 (0,00 < 57,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 5.2, indicateur: IS05, catégorie de région: O, année: 2016 (null < 57,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: 5.3, indicateur: IS11, catégorie de région: O, année: 2014 (0,00 < 10,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5,



Gravité	Code	Messages
		priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: 5.3, indicateur: IS11, catégorie de région: O, année: 2015 (0,00 < 10,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: 5.3, indicateur: IS11, catégorie de région: O, année: 2016 (null < 10,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 7c, objectif spécifique: 5.4, indicateur: IS13, catégorie de région: O, année: 2015 (0,00 < 124 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 7c, objectif spécifique: 5.4, indicateur: IS13, catégorie de région: O, année: 2016 (null < 124 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 7c, objectif spécifique: 5.4, indicateur: IS14, catégorie de région: O, année: 2014 (0,00 < 165 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 7c, objectif spécifique: 5.4, indicateur: IS14, catégorie de région: O, année: 2015 (0,00 < 165 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 7c, objectif spécifique: 5.4, indicateur: IS14, catégorie de région: O, année: 2016 (null < 165 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 6a, objectif spécifique: 6.1, indicateur: IS16, catégorie de région: L, année: 2014 (0,00 < 17,70). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 6a, objectif spécifique: 6.1, indicateur: IS16, catégorie de région: L, année: 2015 (0,00 < 17,70). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 6a, objectif spécifique: 6.1, indicateur: IS16, catégorie de région: L, année: 2016 (null < 17,70). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 6b, objectif spécifique: 6.2, indicateur: IS18, catégorie de région: L, année: 2015 (0,00 < 162 752,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 6b, objectif spécifique: 6.2, indicateur: IS18, catégorie de région: L, année: 2016 (null < 162 752,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 6b, objectif spécifique: 6.3, indicateur: IS19, catégorie de région: L, année: 2015 (0,00 < 35,00). Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
		vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 6b, objectif spécifique: 6.3, indicateur: IS19, catégorie de région: L, année: 2016 (null < 35,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 6c, objectif spécifique: 6.4, indicateur: IS20, catégorie de région: L, année: 2014 (0,00 < 1,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 6c, objectif spécifique: 6.4, indicateur: IS20, catégorie de région: L, année: 2015 (0,00 < 1,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 6c, objectif spécifique: 6.4, indicateur: IS20, catégorie de région: L, année: 2016 (null < 1,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 7b, objectif spécifique: 7.1, indicateur: IS22, catégorie de région: L, année: 2014 (0,00 < 1 640 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 7b, objectif spécifique: 7.1, indicateur: IS22, catégorie de région: L, année: 2015 (0,00 < 1 640 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 7b, objectif spécifique: 7.1, indicateur: IS22, catégorie de région: L, année: 2016 (null < 1 640 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 7b, objectif spécifique: 7.1, indicateur: IS23, catégorie de région: L, année: 2014 (0,00 < 15 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 7b, objectif spécifique: 7.1, indicateur: IS23, catégorie de région: L, année: 2015 (0,00 < 15 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 7b, objectif spécifique: 7.1, indicateur: IS23, catégorie de région: L, année: 2016 (null < 15 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 7c, objectif spécifique: 7.2, indicateur: IS26, catégorie de région: L, année: 2014 (0,00 < 800 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 7c, objectif spécifique: 7.2, indicateur: IS26, catégorie de région: L, année: 2015 (0,00 < 800 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 7,

Gravité	Code	Messages
		priorité d'investissement: 7c, objectif spécifique: 7.2, indicateur: IS26, catégorie de région: L, année: 2016 (null < 800 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 7c, objectif spécifique: 7.3, indicateur: IS27, catégorie de région: L, année: 2014 (0,00 < 38 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 7c, objectif spécifique: 7.3, indicateur: IS27, catégorie de région: L, année: 2015 (0,00 < 38 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 7c, objectif spécifique: 7.3, indicateur: IS27, catégorie de région: L, année: 2016 (null < 38 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 8 (2), priorité d'investissement: 8b, objectif spécifique: 8(2)1, indicateur: IS32, catégorie de région: L, année: 2014 (0,00 < 600 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 8 (2), priorité d'investissement: 8b, objectif spécifique: 8(2)1, indicateur: IS32, catégorie de région: L, année: 2015 (0,00 < 600 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 8 (2), priorité d'investissement: 8b, objectif spécifique: 8(2)1, indicateur: IS32, catégorie de région: L, année: 2016 (null < 600 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: 9a, objectif spécifique: 9.1, indicateur: IS34, catégorie de région: L, année: 2014 (0,00 < 1 227,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: 9a, objectif spécifique: 9.1, indicateur: IS34, catégorie de région: L, année: 2015 (0,00 < 1 227,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: 9a, objectif spécifique: 9.1, indicateur: IS34, catégorie de région: L, année: 2016 (null < 1 227,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: 9a, objectif spécifique: 9.2, indicateur: IS35, catégorie de région: L, année: 2014 (0,00 < 3 208,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: 9a, objectif spécifique: 9.2, indicateur: IS35, catégorie de région: L, année: 2015 (0,00 < 3 208,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: 9a, objectif spécifique: 9.2, indicateur: IS35, catégorie de région: L, année: 2016 (null < 3 208,00). Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
		vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 10(2), priorité d'investissement: 10a, objectif spécifique: 10.2, indicateur: IS39, catégorie de région: L, année: 2014 (null < 40,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 10(2), priorité d'investissement: 10a, objectif spécifique: 10.2, indicateur: IS39, catégorie de région: L, année: 2015 (null < 40,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 10(2), priorité d'investissement: 10a, objectif spécifique: 10.2, indicateur: IS39, catégorie de région: L, année: 2016 (null < 40,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 2a, objectif spécifique: 5.1, indicateur: IS09, catégorie de région: O, année: 2014 (0,00 < 30,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 2a, objectif spécifique: 5.1, indicateur: IS09, catégorie de région: O, année: 2015 (0,00 < 30,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 2a, objectif spécifique: 5.1, indicateur: IS09, catégorie de région: O, année: 2016 (0,00 < 30,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 160,99 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO06, catégorie de région: O, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 10(2), priorité d'investissement: 10a, indicateur: IS40, catégorie de région: L, année: 2014. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 10(2), priorité d'investissement: 10a, indicateur: IS40, catégorie de région: L, année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.63	Dans les instruments financiers, pour Fonds de fonds, Fonds spécifique et Autorité de gestion, au moins un Fonds (= élément 2) doit être sélectionné: instrument financier «Aucune activité n'a eu lieu».
Avertissement	2.64	Dans les instruments financiers, pour Fonds de fonds, Fonds spécifique et Autorité de gestion, au moins un objectif thématique (= élément 3) doit être sélectionné: instrument financier «Aucune activité n'a eu lieu».